

Subject: Solid Waste Master Plan

File Number: ACS2024-PWD-SWS-0004

**Report to Environment and Climate Change Committee on 18 June 2024
and Council 26 June 2024**

**Submitted on June 7, 2024 by Shelley McDonald, Director, Solid
Waste Services, Public Works Department**

**Contact Person: Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term Planning,
Solid Waste Services, Public Works Department**

613-580-2424 x25145 / Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Plan directeur de la gestion des déchets solides

Numéro du dossier : ACS2024-PWD-SWS-0004

Rapport présenté au Comité de l'environnement du changement climatique

Rapport soumis le 18 juin 2024

et au Conseil municipal le 26 juin 2024

**Déposé le 7 juin 2024 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme,
Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics**

613-580-2424, poste 25145 / Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

1. Approve the Solid Waste Master Plan, including actions and initiatives to support Ottawa's future waste management system, as outlined in this report and attached as Supporting Document 1;
2. Direct staff to immediately begin the planning and implementation for Action Suites scheduled for Year 1 of the Solid Waste Master Plan, as detailed in this report, with an update on implementation progress to be provided 12 months post-implementation; and,
3. Receive the What We Learned Report, attached as Supporting Document 2.

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande que le Conseil municipal :

1. approuve le Plan directeur de la gestion des déchets solides, dont les actions et les initiatives destinées à promouvoir le système de gestion des déchets projeté d'Ottawa, selon les modalités exposées dans leurs grandes lignes dans ce rapport et reproduites dans la pièce justificative 1 ci-jointe;
2. demande au personnel de commencer immédiatement à planifier et à mettre en œuvre les suites d'actions programmées pour l'année 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, selon les modalités précisées dans ce rapport, en déposant un compte rendu sur les progrès de la mise en œuvre 12 mois après la mise en œuvre;
3. prenne connaissance du rapport sur « Ce que nous avons appris » reproduit dans la pièce justificative 2 ci-jointe.

EXECUTIVE SUMMARY

The purpose of this report is to seek Council's approval of the City's new Solid Waste Master Plan (SWMP). This report presents Council with the recommended SWMP Actions and approach for implementation of Actions as detailed in two decision tables, and presents an overview of what was learned through Engagement Series 3 – the third engagement series conducted with stakeholders to support developing the SWMP – and provides an overview of the funding structure for the SWMP. Alongside this report, Council will consider the Solid Waste Long Range Financial Plan which provides an overview of how the City could fund Solid Waste Services over the next 30 years.

The SWMP provides the framework for how the City will manage and divert waste over the next 30 years while ensuring responsibilities for waste management services can be met in a sustainable way. The SWMP was built to be flexible and fluid and will be able to adapt to current and future waste management priorities across the province, country, and the world, all while meeting its core guiding principles and goals.

In 2019, [Council approved](#) the development of a Solid Waste Master Plan which will provide a framework and direction for waste management over the short (0-5 years), medium (5-10 years), and long (10+ years) term. Staff have used a Council-approved phased approach for developing the Solid Waste Master Plan, with each phase being based on a solid foundation of research, data, best practices, extensive engagement with the public and stakeholders as well as regular legislative touch points with Council during each Phase. As with other Master Plans, it guides but does not commit future Councils and each annual budget process, and will be refreshed every 5 years.

In 2020, Council received the Phase 1 [legislative report](#). Following [Engagement Series 1](#), which included gaining input for development of the SWMP vision statement, guiding principles and goals, staff worked with the technical consultant to determine Ottawa's future waste needs, options to address those needs, and an evaluation tool to determine which options would be best suited to address those needs based on a triple bottom line evaluation process.

In 2021, Council approved the Phase 2 [legislative report](#), including the SWMP's vision statement, guiding principles and goals and received the above noted deliverables for information. Staff then completed the triple bottom line evaluation of the options, generating Actions to be considered for inclusion in the SWMP, and conducted [Engagement Series 2](#).

In 2023, Ottawa City Council received the [Draft SWMP](#), which presented [50 Actions](#) categorized under 25 Action Suites for consideration. Each Action Suite works towards achieving one of five Objectives of the SWMP, and supports the Council-approved SWMP [vision statement, goals and guiding principles](#). Following receipt, staff completed Engagement Series 3, details of which can be found in Supporting Document 2 appended to this report.

The purpose of Engagement Series 3 was to obtain feedback on and gauge general support for the Solid Waste Master Plan and to explain how previous engagement has been incorporated. The series also obtained feedback on which areas of the SWMP resonate the most with residents and which Actions may be easier/harder to participate in. Engagement Series 3 (ES3) took place from February 6, 2024 to March 7, 2024 and received engagement from over 520 participants, through surveys, in-person open-houses, virtual information sessions, focus groups, emails, and comment submissions via [Engage Ottawa](#). Overall, feedback reaffirmed what was shared in earlier engagement series and what is reflected in the draft SWMP. Participants:

- Generally supported actions in the plan;
- Agreed that the waste management hierarchy should be prioritized (reduce, reuse, recycle, recovery of energy and waste, residuals management);
- Are concerned about how much waste is produced by the community and the impact excess waste has on the landfill;
- Are concerned around some of the barriers for resident participation in various actions and stressed the importance of behaviour change for the success of the SWMP initiatives;
- Are aware that a solution needs to be found to address Trail Waste Facility Landfill life capacity, whether through landfill expansion or new technologies;
- Emphasized the importance of ongoing engagement with residents following SWMP completion and working with community partners to implement the Actions was also frequently mentioned;
- Were satisfied with how their feedback was incorporated in the SWMP, and most said they would participate in future engagement opportunities; and,
- Were interested in learning more about the recommended actions and how they were prioritized for implementation.

The SWMP took this input into account in 3 key ways:

- More details were added to explain the intent of some of the Action Suites and how they were prioritized in the SWMP's planning and implementation timeline;
- Summary documents were added to help explain the more technical and complex concepts in the plan, including summaries of the financial analysis and GHG analysis; and,
- Frequently heard barriers to resident participation were documented, as well as considerations and suggestions to overcome those barriers, which will be used to inform implementation planning for relevant Action Suites.

Stakeholder engagement will continue to be crucial throughout the implementation of SWMP Actions and will be sought on an as-needed basis.

The SWMP report being tabled remains largely unchanged from the [Draft SWMP](#), other than the additions outlined above as a result of ES3. Staff have however included two decision tables to outline what will commence should Council approve the SWMP, and when Council would expect to receive another update on the SWMP.

The decision tables provided with the SWMP will show which Action Suites:

- Have already commenced planning and implementation following prior Council approval, such as actions within the Multi-Residential Diversion Action Suite and the Firm Garbage Item Limit.
- Will commence planning and implementation in Year 1 following Council's approval of the SWMP, including waste avoidance and reduction Action Suites that were highly prioritized during public engagement.
- Will commence planning in Year 1 following Council's approval of the SWMP, but where implementation will not commence until Year 2 onwards.
- Will be brought back for approval prior to their implementation, including those Action Suites where strategies have not been fully scoped and any decisions concerning new technologies following feasibility study and business case development.

As stated above, implementation of some of the Action Suites will commence in Year 1, should Council approve the Solid Waste Master Plan. Table 1 below shows these Action Suites and a high-level overview of the work that will be conducted on each.

Table 1: Action Suites to be Planned and Implemented in Year 1

| Action Suite | Year 1 |
|--|--|
| Promotion and Education to support Plan Implementation | Planning and implementation of all actions in this Action Suite will begin, including the development of a Behavioural Management Strategy. |
| Enhanced Education and Enforcement of Source Separation | Specifically, implementation of the 3-garbage item limit begins, as approved by Council in 2023. |
| Supporting Additional Diversion in Multi-residential Buildings | Planning and implementing of “Making Green Bin a Prerequisite to Receive City Waste Management Services” will continue, an action within this suite that was approved for advancement in 2023. |

| Action Suite | Year 1 |
|---|--|
| Waste Avoidance, Reuse and Reduction Initiatives | Implementation for some of actions within this suite could commence within Year 1, such as Sharing Space/Swaps/ Library/Repair Cafes as well as supporting and initiating a range of community reuse events. |
| Food Waste Reduction Strategy and Reduction Education Initiatives | Implementation likely to commence in Year 1 as this Action Suite was highly prioritized during engagement and has a significant reduction potential. |
| Ban IC&I Waste from the Trail Waste Facility Landfill | Planning will commence to implement ban on January 1, 2025. |
| Waste Diversion in Parks and Public Spaces | Action Suite recommended to begin implementing in line with feedback from stakeholder engagement. Work will involve developing a Citywide broad-scale, comprehensive waste diversion program, with recycling and/or organics bins, in parks and public spaces across the city, using lessons learned from the Pilot project. |

Examples of Actions that, if approved, will be planned and implemented in Year 1 include:

- The expansion of **Repair Café** offerings, which would have events hosted all across the City of Ottawa, supported, and funded by the City of Ottawa.

- An enhanced **Textile Waste Diversion** strategy to promote different options for diversion, enhance promotion and education, allow more convenient placement of donation bins around the City (subject to regulatory requirements pertaining to public health and safety, property maintenance, and nuisance control), exploring new methods to enhance diversion and reuse/recycling, and more methods for tracking program performance.
- An increase in **Waste Diversion in Parks** as a broad-scale, comprehensive program is developed and implemented using lessons learned from the Pilot project currently underway. Advancing this Action aligns with feedback learned through Councillor and community engagement and could result if approximately 1,025 tonnes of organic and recyclable material diverted from landfill on an annual basis.

As outlined below, these Actions will require staffing resources to support planning and implementation. Furthermore, Council will receive an update on planning, implementation, and Action performance/progress reports in Year 2 through a SWMP annual update report. Further details on Actions and their anticipated outcomes, resource requirements and anticipated timelines for implementation and reporting back to Council can be found within the Solid Waste Master Plan appended to this report as Supporting Document 1.

Some Action Suites are recommended for *planning* in Year 1, although their implementation may not start until Year 2 onwards, following updates and required approvals from Council. Table 2 below provides an overview of these Action Suites.

Table 2: Action Suites to be Planned in Year 1, Implemented in Year 2 Onwards

| Action Suite | Year 1 |
|--------------------------------|--|
| Bulky Waste Diversion Strategy | This will involve developing a strategy to review bulky waste that will focus on decreasing waste generation and maximizing diversion of bulky waste, including mattresses, from the landfill. The strategy will look at various approaches to managing this waste and the potential end markets for the material collected. |

| Action Suite | Year 1 |
|---|--|
| Municipal Hazardous Solid Waste Strategy | A strategy will be developed that goes beyond exploring expanding the current mobile depot collection events, taking into account customer convenience and accessibility. |
| Waste Diversion Initiatives and Strategies at City Facilities | Action Suite recommended to begin planning in Year 1 due to relatively high diversion potential of actions and feedback from public engagement. A phased approach is recommended to implement the Action Suite due to the number of facilities involved. |
| Yellow Bag Program for Small Businesses Review | In Year 1, a review of the Yellow Bag program for small businesses will be undertaken, including eligibility requirements and impacts on Individual Producer Responsibility (IPR) for the recycling portion of the program. |

An example of an Action to be planned in Year 1, but that will require further Council consideration before staff can implement is the development of a strategy for **Municipal Hazardous Solid Waste**. Municipal hazardous waste, also referred to as Hazardous and Special Products (HSP), is now the responsibility of Producers under the Province of Ontario's new Individual Producer Responsibility (IPR) recycling legislation. This Action includes developing a strategy focused on decreasing HSP generation and maximizing the diversion of HSP from landfill. The strategy will be informed by Provincial direction while also incorporating feedback from engagement regarding appropriate and most effective services. Members of Council will receive a report to consider how the City of Ottawa will manage and limit hazardous waste, including the funding required for events to safely collect, transport and dispose of waste, in Year 2.

In addition, planning for several individual Actions has already commenced and will continue during Year 1.

Three Actions are currently being planned as directed by Council through previous staff reports, with implementation to begin in the short (0-5 year) term:

- Trail Waste Facility Landfill Expansion ([ACS2023-PWD-SWS-0006](#))
- Separate Leaf and Yard Waste Collection ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#))
- Use of Private Landfills ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#))

Solid Waste Services staff have also advanced work on the following Actions given the business need to find options/solutions for these Actions prior to critical processing contracts expiring, as deferral until the SWMP's approval would have put the City in jeopardy of contract gaps and risk operational activities.

- Anaerobic Digestion (for processing the City's organics post-2030)
- Landfill Gas Management Strategy

The business cases and recommendations for these two Actions will be tabled in Q1 2025 for Council's consideration.

Furthermore, during the tabling of the Draft SWMP in December 2023, staff were directed to advance the feasibility study and business case for the following Actions ([Motion NO 2023-08-06](#)):

- Mixed Waste Processing and Waste-to-Energy Incineration

The feasibility study and recommendation will be presented to members of Council in Q2 2025 for consideration.

Should Council approve the Solid Waste Master Plan and the corresponding Action Suites, staff will report back to Council following Year 1 of the SWMP to report on the progress of Action Suites initiated immediately upon Council-approval and to provide an overview of Year 2 Actions. Action Suites approved through the SWMP with planning and implementation scheduled post-Year 1 will be completed in accordance with the decision tables shown above.

There are a total of 50 Actions included in the SWMP, each of which have a corresponding performance measure. Staff will provide progress reports to Council on actions on an annual basis and consult with City departments as actions overlap with other Services Areas. Collaboration with other City teams will continue to be critical to the success of this SWMP. Following the tabling of the SWMP, Solid Waste Services will coordinate a roadshow for leadership teams across the City to present what was approved by Council and explain where each

department will be leaned on and leveraged through planning and implementation. Over the 30-year term of the SWMP, actions are estimated to:

- Reduce waste to landfill by ~31,000 tonnes and divert almost a million tonnes of waste away from landfill.
- Extend the life of the Trail Waste Facility Landfill by 14 years.
- Reduce ~9,000 tonnes of CO₂e annually through reducing waste operations and generating renewable energy. This is the equivalent of removing approximately 2,750 passenger vehicles each year.

Specific actions, including the introduction of a new technology for managing and processing waste, could generate renewable energy, increase revenues to help offset costs, reduce pressure on Ottawa's waste system and lessen GHG emissions.

In terms of costs, the City will see an increase for waste management services. This is a result of multiple factors, including but not limited to:

- Ottawa requires increased funding to better align with the costs to manage waste actions and activities; currently Ottawa charges some of the lowest costs for waste management when compared to similar Cities. A large portion of the increase is needed to continue to deliver solid waste services and remain compliant with regulatory requirements, and increase will bring us in line with comparable municipalities.
- Overall cost increase will be due to the increased cost of living, increased resourcing costs including fleet, fuel and staffing
- The need to more sufficiently fund the Solid Waste reserve fund.

Explicit details on the funding model supporting the SWMP can be found in the Solid Waste Long Range Financial Plan legislative report, accompanying the SWMP.

SYNTHÈSE ADMINISTRATIVE

L'objectif de ce rapport consiste à demander au Conseil municipal d'approuver le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS). Dans ce rapport, nous présentons au Conseil municipal les actions et l'approche recommandées dans le cadre

du PDGDS pour la mise en œuvre des actions selon les modalités précisées dans les deux tableaux de décisions, et nous donnons une vue d'ensemble de ce que nous avons appris dans la série de consultations 3, soit la troisième série de consultations menée auprès des intervenants pour permettre d'élaborer le PDGDS; nous donnons aussi une vue d'ensemble de la structure de financement du PDGDS. De concert avec ce rapport, le Conseil se penchera sur le Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides, qui donne une vue d'ensemble des moyens grâce auxquels la Ville pourrait financer les Services des déchets solides dans les 30 prochaines années.

Le PDGDS constitue la structure-cadre des moyens grâce auxquels la Ville gèrera et réacheminera les déchets dans les 30 prochaines années, tout en veillant à s'acquitter durablement des responsabilités dans les services de gestion des déchets. Le PDGDS a été établi pour être souple et fluide et pourra s'adapter aux priorités actuelles et projetées dans la gestion des déchets dans l'ensemble de la province, du pays et du monde entier, tout en respectant les principes directeurs et les objectifs essentiels.

En 2019, le [Conseil municipal a approuvé](#) l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides, qui définira la structure-cadre et l'orientation de la gestion des déchets à court (moins de 5 ans), à moyen (de 5 à 10 ans) et à long (plus de 10 ans) termes. Le personnel a fait appel à une approche par phases approuvée par le Conseil municipal pour élaborer le Plan directeur de la gestion des déchets solides; chaque phase est fondée sur un socle solide de travaux de recherche, de données, de règles de l'art, de vastes consultations auprès du public et des intervenants ainsi que de points de contact législatifs à intervalles réguliers avec le Conseil municipal durant chaque phase. Comme dans les autres plans directeurs, le PDGDS se veut un guide, qui n'engage toutefois pas les prochains conseils municipaux ni chaque processus annuel de budgétisation et sera réactualisé tous les cinq ans.

En 2020, le Conseil municipal a pris connaissance du [rapport législatif](#) sur la phase 1. Dans la foulée de la [série de consultations 1](#), qui a permis de recueillir les avis pour la déclaration de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS, le personnel a travaillé en collaboration avec l'expert-conseil technique pour déterminer les besoins projetés d'Ottawa dans la gestion des déchets, les options permettant de répondre à ces besoins et un outil d'évaluation pour

connaître les options les mieux adaptées à ces besoins d'après un processus d'évaluation selon le principe du triple résultat.

En 2021, le Conseil municipal a approuvé le [rapport législatif](#) de la phase 2, dont la déclaration de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS, et a pris connaissance, pour information, des documents évoqués ci-dessus. Le personnel a ensuite mené l'évaluation des options selon le principe du triple résultat, ce qui a donné lieu aux actions qu'on peut inclure dans le PDGDS, pour ensuite mener la [série de consultations 2](#).

En 2023, le Conseil municipal d'Ottawa a pris connaissance de la [version provisoire du PDGDS](#), qui comportait [50 actions](#) catégorisées dans 25 suites d'actions pour étude. Chaque suite d'actions vise à réaliser l'un des cinq objectifs du PDGDS et à promouvoir [la déclaration de la vision, les objectifs et les principes-cadres](#) du PDGDS approuvés par le Conseil municipal. Par la suite, le personnel a mené la série de consultations 3, dont les détails se trouvent dans la pièce justificative 2 jointe à ce rapport.

L'objectif de la série de consultations 3 consistait à réunir les commentaires sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides, à prendre la mesure de l'opinion générale favorable à ce plan et à expliquer comment on a intégré les résultats de la précédente consultation. Cette série a aussi permis de réunir des commentaires sur les passages du PDGDS qui trouvent le plus d'écho auprès des résidents et sur les actions auxquelles il sera sans doute plus facile ou difficile de participer. La série de consultations 3 (SC3), qui s'est déroulée du 6 février au 7 mars 2024, a permis de mobiliser plus de 520 participants dans des sondages, des séances portes ouvertes en présentiel, des séances d'information en virtuel, des groupes de discussion, des courriels et des mémoires de commentaires sur la plateforme [Participons Ottawa](#). Dans l'ensemble, les commentaires sont venus reconfirmer ce qui avait été exprimé dans la précédente série de consultations et ce dont fait état la version provisoire du PDGDS. Les participants :

- sont généralement favorables aux actions du Plan;
- sont d'accord pour prioriser la hiérarchie de la gestion des déchets (réduire, réutiliser, recycler, récupérer et gérer les déchets résiduels);
- s'inquiètent du volume de déchets produits par la collectivité et de l'impact des déchets excédentaires sur la décharge contrôlée;

- sont préoccupés par certains obstacles qui se dressent contre la participation des résidents aux différentes actions et insistent sur l'importance de changer les comportements pour mener à bien les initiatives du PDGDS;
- savent qu'il faut apporter une solution aux problèmes de la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail pendant sa durée utile, qu'il s'agisse d'agrandir cette décharge ou de faire appel aux technologies nouvelles;
- insistent sur l'importance de continuer de consulter les résidents lorsqu'on aura établi la version définitive du PDGDS et mentionnent souvent qu'il faut travailler en collaboration avec les partenaires communautaires pour mettre en œuvre les actions du Plan;
- sont satisfaits de l'intégration de leurs commentaires dans le PDGDS et affirment pour la plupart qu'ils participeraient aux prochaines consultations;
- souhaitent en savoir plus sur les actions recommandées et sur les priorités qui leur sont attribuées pour la mise en œuvre.

Dans le PDGDS, nous avons tenu compte de ces commentaires en faisant appel à trois grands moyens :

- nous avons ajouté d'autres détails pour expliquer l'intention de certaines suites d'actions et les priorités qui leur ont été attribuées dans le calendrier de planification et de mise en œuvre du PDGDS;
- nous avons ajouté des documents de synthèse pour permettre d'expliquer les concepts plus techniques et complexes du plan, dont les synthèses de l'analyse financière et de l'analyse des GES;
- nous avons fait état des obstacles qui se dressent contre la participation des résidents et dont il a été souvent question, ainsi que des considérations et des suggestions permettant de surmonter ces obstacles, dont nous nous inspirerons pour éclairer la planification de la mise en œuvre des suites d'actions correspondantes.

Il continuera d'être essentiel de consulter les intervenants pendant toute la durée de la mise en œuvre des actions du PDGDS. Nous verrons à consulter les intervenants dans les cas nécessaires.

Le rapport déposé sur le PDGDS n'a essentiellement pas changé depuis la [version provisoire du PDGDS](#), à l'exception des éléments ajoutés et exposés ci-dessus dans la foulée de la SC3. Le personnel a toutefois intégré deux tableaux de décisions pour décrire dans leurs grandes lignes ce qu'il lancera si le Conseil municipal approuve le PDGDS et pour préciser à quel moment le Conseil pourrait s'attendre à recevoir une nouvelle mise à jour du PDGDS.

Les tableaux de décisions reproduites dans le PDGDS indiquent les suites d'actions :

- qu'on a déjà commencé à planifier et à mettre en œuvre dans la foulée de la précédente approbation du Conseil municipal, par exemple les actions de la suite d'actions relatives au réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples et la limite ferme pour le nombre d'articles à déposer sur le bord de la rue;
- que l'on commencera à planifier et à mettre en œuvre dans l'année 1 lorsque le Conseil municipal aura approuvé le PDGDS, dont les suites d'actions relatives à l'évitement et à la réduction des déchets, auxquelles on a attribué des priorités absolues durant la consultation publique;
- que l'on commencera à planifier dans l'année 1 lorsque le Conseil municipal aura approuvé le PDGDS, dans les cas où la mise en œuvre ne sera toutefois pas lancée avant l'année 2;
- qui seront redéposées pour approbation avant d'être mises en œuvre, dont les suites d'actions dans lesquelles les stratégies n'ont pas été parfaitement périmétrées, ainsi que les décisions portant sur les technologies nouvelles suivant l'élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité.

Comme nous le mentionnons ci-dessus, nous commencerons à mettre en œuvre certaines suites d'actions dans l'année 1, si le Conseil municipal approuve le Plan directeur de la gestion des déchets solides. Le tableau 1 ci-après fait état de ces suites d'actions et donne une vue d'ensemble des travaux qui seront consacrés à chacune de ces suites.

Tableau 1 : Suite d'actions à planifier et à mettre en œuvre dans l'année 1

| Suites d'actions | Année 1 |
|--|--|
| La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan | On commencera à planifier et à mettre en œuvre toutes les actions de cette suite d'actions, notamment en mettant au point la Stratégie de gestion des changements de comportement. |
| L'amélioration de l'information et de l'application de la séparation des déchets à la source | On commencera essentiellement à mettre en œuvre la limite de trois articles à jeter, selon les modalités approuvées par le Conseil municipal en 2023. |
| Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples | On continuera de planifier et de mettre en œuvre « [I]'action qui consiste à faire du bac vert une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville »; il s'agit d'une action de cette suite dont on a approuvé l'avancement en 2023. |
| Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets | On pourrait commencer à mettre en œuvre, dans l'année 1, certaines actions de cette suite, par exemple le « [p]artage des locaux/échanges/partage de la Bibliothèque/cafés-réparation », en plus de promouvoir et de lancer un ensemble d'événements consacrés à la réutilisation des matières dans la collectivité. |

| Suites d'actions | Année 1 |
|---|--|
| La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction | On commencera probablement à mettre en œuvre dans l'année 1 cette suite d'actions, qui était très prioritaire pendant la consultation et qui offre un important potentiel de réduction des déchets. |
| L'interdiction des déchets industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) dans la décharge contrôlée du chemin Trail | On commencera à planifier cette suite d'actions pour appliquer cette interdiction le 1 ^{er} janvier 2025. |
| Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics | On a recommandé de commencer à mettre en œuvre cette suite d'actions conformément aux commentaires recueillis dans la consultation des intervenants. Les travaux consisteront à mettre au point, à l'échelle de la Ville, un programme complet de réacheminement des déchets, en prévoyant des bacs de recyclage et de collecte des matières organiques dans les parcs et les lieux publics sur tout le territoire de la Ville, en s'inspirant des leçons apprises dans le cadre du projet pilote. |

Voici des exemples d'actions qui, si elles sont approuvées, seront planifiées et mises en œuvre dans l'année 1 :

- l'extension des **cafés-réparation** offerts, ce qui permettrait d'organiser des événements sur tout le territoire de la Ville d'Ottawa, de les promouvoir et de les faire financer par la Ville;
- le rehaussement de la stratégie de **réacheminement des déchets textiles** afin de promouvoir différentes options pour le réacheminement, de

rehausser la promotion et l'information, de permettre d'implanter les bacs de dons à des endroits plus pratiques sur tout le territoire de la Ville (sous réserve des exigences réglementaires se rapportant à la santé et à la sécurité du public, à l'entretien des propriétés et à la lutte contre les nuisances), d'explorer de nouvelles méthodes permettant d'améliorer le réacheminement ainsi que la réutilisation et le recyclage, et de mettre au point d'autres méthodes pour suivre le rendement du programme;

- l'accroissement du **réacheminement des déchets dans les parcs** dans le cadre d'un programme complet à grande échelle, élaboré et mis en œuvre en s'inspirant des leçons apprises dans le cadre du projet pilote en cours au moment d'écrire ces lignes. La promotion de cette action cadre avec les commentaires recueillis dans la consultation des conseillers municipaux et de la collectivité et pourrait aboutir si on réachemine chaque année, au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, environ 1 025 tonnes de matières organiques et recyclables.

Comme nous l'expliquons ci-après, il faudra consacrer à ces actions des ressources en personnel pour mener la planification et la mise en œuvre. En outre, nous soumettrons au Conseil municipal un compte rendu sur la planification et la mise en œuvre et des rapports sur le rendement et l'avancement des actions dans l'année 2 dans le rapport annuel de mise au point sur le PDGDS. Le lecteur trouvera dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, reproduit dans une annexe de ce rapport (pièce justificative 1), de plus amples renseignements sur les actions et sur les résultats prévus, sur les besoins en ressources et sur les délais projetés pour la mise en œuvre et les comptes rendus à déposer auprès du Conseil municipal.

On recommande de planifier dans l'année 1 certaines suites d'actions, même si on ne pourra sans doute pas en lancer la mise en œuvre avant le début de l'année 2, dans la foulée des comptes rendus et des approbations obligatoires du Conseil municipal. Le tableau 2 ci-après donne une vue d'ensemble de ces suites d'actions.

Tableau 2 : Suites d'actions à planifier dans l'année 1 et à mettre en œuvre à partir du début de l'année 2

| Suite d'actions | Année 1 |
|---|---|
| La stratégie de réacheminement des déchets encombrants | Il s'agira de mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets encombrants en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et en maximisant le réacheminement des déchets encombrants, dont les matelas, au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Cette stratégie portera sur différentes approches dans la gestion de ces déchets et sur les débouchés potentiels des matières ramassées. |
| La Stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux | Nous mettrons au point une stratégie qui ira plus loin que l'étude de l'extension de la collecte dans les dépôts mobiles actuels, en tenant compte de la praticité et de l'accessibilité pour les clients. |
| Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville | On recommande de commencer à planifier cette suite d'actions dès la première année en raison du potentiel de réacheminement relativement élevé des actions et du fait des commentaires recueillis dans la consultation publique. On recommande d'adopter une approche par phases dans la mise en œuvre de cette suite d'actions en raison du nombre d'établissements en cause. |
| L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises | Dans l'année, nous commencerons à examiner le Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, en nous penchant sur les conditions d'admission et en étudiant les impacts des travaux de recyclage du programme de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). |

L'élaboration d'une **stratégie pour la gestion des déchets solides dangereux de la municipalité** est l'exemple d'une action à planifier dans l'année 1, mais sur laquelle le Conseil municipal devra toutefois se pencher avant que le personnel puisse la mettre en œuvre. Les déchets dangereux des municipalités, aussi appelés « produits dangereux et spéciaux » (PDS), relèvent désormais de la responsabilité des producteurs en vertu de la nouvelle loi sur le recyclage du gouvernement de l'Ontario selon le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). Cette action consiste à mettre au point une stratégie destinée à réduire la production des PDS et à maximiser le réacheminement de ces PDS au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Les directives du gouvernement provincial viendront éclairer cette stratégie, qui tiendra également compte des commentaires recueillis pendant les consultations sur les services appropriés les plus efficaces. Nous soumettrons aux membres du Conseil municipal un rapport qui leur permettra de savoir comment la Ville d'Ottawa gèrera et limitera les déchets dangereux et de connaître le financement à consacrer aux activités pour assurer la sécurité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets dans l'année 2.

En outre, nous avons déjà commencé à planifier plusieurs actions individuelles, ce que nous continuerons de faire dans l'année 1.

Nous planifions actuellement trois actions, conformément aux directives du Conseil municipal dans la foulée des précédents rapports du personnel, et nous commencerons à les mettre en œuvre à court terme (moins de 5 ans) :

- Stratégie des frais d'enfouissement pour la décharge contrôlée du chemin Trail ([ACS2023-PWD-SWS-0006](#));
- Collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#));
- Utilisation des décharges privées ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#)).

Le personnel des Services des déchets solides a aussi progressé dans les travaux portant sur les actions suivantes, puisqu'il faut apporter des options et des solutions pour ces actions avant la fin des contrats essentiels de traitement, puisque leur report jusqu'à la date de l'approbation du PDGDS donnerait lieu, pour la Ville, à des risques de lacunes dans les contrats et à des activités opérationnelles risquées :

- Digestion anaérobie (pour le traitement des matières organiques de la Ville après 2030);
- Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement.

Les analyses de rentabilité et les recommandations de ces deux actions seront déposées au premier trimestre de 2025 pour que le Conseil municipal en prenne connaissance.

En outre, pendant le dépôt de la version provisoire du PDGDS en décembre 2023, on a demandé au personnel de faire avancer l'étude de faisabilité et l'analyse de rentabilité pour les actions suivantes ([motion n° 2023-08-06](#)) :

- Traitement des déchets mixtes et incinération pour la transformation des déchets en énergie.

L'étude de faisabilité et la recommandation seront présentées pour étude aux membres du Conseil municipal au deuxième trimestre de 2025.

Si le Conseil municipal approuve le Plan directeur de la gestion des déchets solides et les suites d'actions correspondantes, le personnel déposera un compte rendu auprès du Conseil municipal suivant l'année 1 du PDGDS pour rendre compte des progrès accomplis dans les suites d'actions lancées dès l'approbation du Conseil et pour donner une vue d'ensemble des actions de l'année 2. Les suites d'actions approuvées dans le PDGDS selon les travaux de planification et de mise en œuvre programmés après l'année 1 seront établies conformément aux tableaux de décisions reproduits ci-dessus.

Le PDGDS comprend un total de 50 actions, qui ont toutes un indicateur de rendement correspondant. Le personnel soumettra chaque année au Conseil municipal des rapports d'avancement sur les actions menées et consultera les directions générales de la Ville lorsque les actions chevaucheront d'autres secteurs d'activité. La collaboration avec les autres équipes de la Ville continuera d'être essentielle au succès de ce PDGDS. Suivant le dépôt du PDGDS, les Services des déchets solides coordonneront une tournée à l'intention des équipes de direction de toute la Ville afin de leur présenter ce qui a été approuvé par le Conseil municipal et de leur expliquer dans quels cas on s'en remettra à chaque direction générale dans la planification et la mise en œuvre. On estime que sur la durée de 30 ans du PDGDS, les actions :

- réduiront les déchets enfouis dans la décharge contrôlée d'environ 31 000 tonnes et permettront de réacheminer près d'un million de tonnes de déchets au lieu de les enfouir;
- prolongeront de 14 ans la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail;
- réduiront d'environ 9 000 tonnes le volume de CO₂e chaque année en diminuant les opérations de gestion des déchets et en produisant de l'énergie renouvelable. Il s'agit de l'équivalent annuel d'environ 2 750 voitures particulières qui ne rouleront pas sur la chaussée.

Des actions spécifiques comme le lancement d'une nouvelle technologie pour gérer et traiter les déchets pourraient produire de l'énergie renouvelable, accroître les recettes pour permettre de compenser les coûts, réduire la pression imposée au réseau de gestion des déchets d'Ottawa et amoindrir les émissions de GES.

La Ville constatera une hausse des coûts des services de gestion des déchets. Cette hausse s'explique par différents facteurs, à savoir :

- Ottawa doit accroître le financement consacré pour mieux faire concorder les actions avec les coûts de la gestion de ces actions et activités relatives aux déchets; à l'heure actuelle, Ottawa fait partie des municipalités les moins chères du point de vue de la gestion des déchets par rapport à des villes comparables. Il faut consacrer une part importante de cette hausse des coûts pour continuer d'assurer les services de gestion des déchets solides et de respecter les exigences réglementaires, et une hausse des coûts comptés nous amènera au niveau des municipalités comparables.
- Dans l'ensemble, la hausse des coûts sera attribuable à l'augmentation du coût de la vie, ainsi qu'à l'accroissement des coûts des ressources, dont le parc automobile, le carburant et le personnel.
- Il faudra mieux pourvoir le Fonds de réserve pour la gestion des déchets solides.

Le lecteur trouvera des détails précis sur le modèle de financement du PDGDS dans le rapport législatif du Plan financier à long terme qui accompagne le PDGDS.

CONTEXTE

Ottawa (la « Ville ») est la sixième grande ville du Canada et réunit plus d'un million de résidents. Son territoire s'étend sur plus de 2 800 kilomètres carrés et est constitué de collectivités urbaines, de banlieue et rurales. Pour veiller à ce que la Ville reste sécuritaire et propre, il faut déployer un effort collectif, auquel les Services des déchets solides sont fiers de participer au quotidien.

La Ville a un système de gestion très intégré et compliqué, qui oblige à planifier les activités, à bien les gérer et à mener des initiatives prospectives pour veiller à offrir dans ce secteur des services sécuritaires, efficaces et environnementalement sains. Si les trois ordres de gouvernement du Canada ont un rôle à jouer dans la gestion des déchets, les municipalités sont les administrations de première ligne responsables de l'essentiel de la collecte et de la gestion des déchets résidentiels.

Le gouvernement fédéral réglemente les mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses, recense les règles de l'art et assure le financement des projets destinés à réduire le volume de déchets. Le gouvernement provincial adopte des règlements d'application sur les déchets et des politiques destinées à les réduire, ainsi que des programmes de gestion des déchets dans le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI). En outre, le gouvernement provincial approuve et surveille les activités de gestion des déchets exercées par les municipalités. Ces dernières sont généralement responsables de la gestion de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets ménagers conformément aux politiques et aux règlements d'application établis par les ordres supérieurs de gouvernement.

La Ville d'Ottawa fournit des services de gestion des déchets aux sept secteurs ci-après, pour répondre aux exigences du gouvernement de l'Ontario ou en raison des directives du Conseil municipal :

- 310 700 habitations en bordure de rue;
- 2 300 immeubles à logements multiples;
- 5 400 bacs de déchets dans 1 000 parcs de la Ville;
- 750 bacs de déchets déposés en bordure de rue;
- 500 établissements municipaux;

- 300 écoles dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles;
- 300 petites entreprises et lieux de culte dans le cadre du Programme de sacs jaunes.

Même si la Ville d'Ottawa n'a aucun rôle officiel à jouer dans la gestion, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets des immeubles à logements multiples, des établissements de la Ville, des commerces ou des écoles parce que l'on considère que ces secteurs sont des industries, des commerces et des institutions (ICI) et qu'ils relèvent donc de la compétence du gouvernement provincial; en outre, dans d'autres programmes optionnels de gestion des déchets comme ceux des parcs et des espaces publics, les services sont fournis conformément aux directives du Conseil municipal. Le lecteur trouvera dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, joint à ce rapport dans la pièce justificative 1, de plus amples renseignements sur les rôles du gouvernement dans la gestion des déchets.

Selon le nouveau Plan officiel de la Ville, la population d'Ottawa devrait atteindre 1,5 million d'habitants en 2053. Autrement dit, le volume des déchets est appelé à augmenter, et la quantité de déchets que la Ville devra gérer devrait augmenter de 31 % dans les trois prochaines décennies. Il faut donc adopter un plan à long terme en prévision de l'accroissement de la population afin de diminuer le volume de déchets à gérer, et réacheminer le plus fort volume de déchets possible au lieu de les enfouir, récupérer un maximum de ressources et d'énergie à partir des déchets qui restent et éliminer les déchets résiduels dans le souci de la durabilité environnementale, en veillant à ce que la gestion des déchets reste efficace et abordable. Pour répondre à ces besoins, les Services des déchets solides ont mis au point le Plan directeur de la gestion des déchets solides.

L'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) constitue la structure-cadre des moyens grâce auxquels la Ville se penchera sur les tendances et sur les grands défis qui auront un impact sur son réseau de gestion des déchets, à savoir :

- la croissance de la population;

- l'espérance de vie utile de la décharge contrôlée et la stagnation du taux de réacheminement des déchets;
- la protection environnementale et le principe des 5R (réduire, réutiliser, recycler, récupérer et gérer les déchets résiduels);
- la maîtrise des dérèglements climatiques et la climatorésilience;
- les changements de comportement dans la collectivité;
- l'adaptation aux tendances de l'évolution de l'industrie et des politiques;
- la valorisation de l'innovation et de la technologie;
- les solutions à apporter aux difficultés de financement.

le PDGDS confirme qu'il n'y a pas de solution universelle ou miracle pour résoudre les problèmes actuels et projetés; pour apporter des solutions, il faudra adopter une approche qui se décline en différents volets, en faisant appel à la fois à la réglementation, à la gestion de la collecte des déchets, à la technologie et à l'évolution des comportements du public et de l'industriel. En nous inspirant des règles de l'art de l'industrie, de l'avis des experts-conseils techniques et en consultant massivement les intervenants, nous avons mis au point le PDGDS suivant, qui constituera la structure-cadre globale et qui définira l'orientation, les buts et les cibles de la gestion, du réacheminement et de la réduction des déchets solides à court, à moyen et à long termes.

Feuille de route

Le 10 juillet 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le rapport de la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)). Dans le rapport sur la Feuille de route, nous faisons valoir l'idée d'une approche par phases pour mettre au point le Plan directeur de la gestion des déchets solides; cette approche fait état des règles de l'art pour l'élaboration des plans directeurs et tient compte des vastes consultations menées à chacune des étapes du parcours. On a proposé et approuvé, selon les modalités précisées ci-après, les trois phases de l'élaboration du PDGDS, qui prévoient des points de jonction essentiels dans chacune des phases dans lesquelles on demande l'approbation du Conseil municipal ou un compte rendu sur les progrès du projet. En outre, le Conseil municipal prendra connaissance des comptes rendus annuels

sur les progrès et le rendement du PDGDS lorsqu'on en aura établi la version définitive, et le personnel déposerait éventuellement des rapports pour demander d'approuver les plans spécifiques de mise en œuvre des actions du PDGDS ou d'autres besoins en financement, dans les cas nécessaires et selon les précisions reproduites plus loin dans ces pages.

En plus d'approuver l'approche par phases du PDGDS, le Conseil municipal a aussi approuvé la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets (réduire, réutiliser, recycler, récupérer et gérer les déchets résiduels), qui guide la mise au point du PDGDS. La hiérarchie de la gestion des déchets est une structure-cadre conceptuelle qui classe les approches privilégiées de la gestion des déchets destinées à produire le volume minimum de déchets. Cette hiérarchie donne la priorité absolue à la réduction ou à la prévention du plus fort volume de déchets possible; viennent ensuite le recyclage, la récupération et enfin, l'élimination des déchets résiduels.

Dans le rapport sur la Feuille de route, on a aussi approuvé la mise sur pied du Groupe des conseillers parrains (GCP) pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides. Le GCP a donné de précieuses lignes de conduite pendant la durée du mandat 2018-2022 du Conseil municipal pour veiller à ce que le personnel soit prêt à réaliser les deux premières phases du PDGDS. En juin 2023, on a mis sur pied le GCP du mandat 2022-2026 du Conseil municipal pour mieux appuyer la mise au point du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Le lecteur trouvera ci-après les détails du GCP et de son apport à la mise au point du PDGDS.

Phase 1 – La situation actuelle

La phase 1 du PDGDS faisait état de l'information référentielle essentielle sur le Système actuel de gestion intégrée des déchets de la Ville et sur les mécanismes dont disposent les municipalités pour orienter la réduction et le réacheminement des déchets. Nous avons mené de vastes recherches sur les tendances émergentes, partout dans le monde, dans les politiques, les programmes et les technologies, en priorisant les règles de l'art et des leçons apprises auprès des collectivités considérées comme les chefs de file dans la gestion durable des déchets. La phase 1 a porté sur les travaux fondationnels permettant de prendre la mesure de la situation possible et souhaitable de la Ville éventuellement. Nous avons mis au point, dans cette phase, un vigoureux plan de consultation de la collectivité et des intervenants pour permettre d'appuyer le processus

d'élaboration, dont les détails sont reproduits dans le rapport législatif ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)).

Le personnel des Services des déchets solides a travaillé en collaboration avec l'équipe des Services de l'information du public et des relations avec les médias pour mettre au point une approche de consultations en plusieurs phases à réaliser et a appliqué le point de vue de l'équité et de l'inclusion de la Ville pour établir les liens avec les différents groupes qui risquent d'être exclus, afin de pouvoir diffuser l'information sur les activités de consultation et d'encourager la participation.

Le personnel de la Ville a recensé les [principaux groupes d'intervenants](#) appelés à participer aux consultations sur le PDGDS, en plus des conseillers municipaux et des résidents, pour veiller à ce que les secteurs visés aient l'occasion d'apporter leur concours à l'élaboration du PDGDS. Il s'agit entre autres :

- du **Groupe des champions de la Ville (GCV)** : Collectif d'employés de la Ville dont les travaux ont une incidence sur le PDGDS ou sont visés par ce plan. Les membres de ce groupe appuient ce projet en livrant des commentaires à des points de jonction précis du Plan dans les cas où leurs travaux peuvent être impactés par les décisions adoptées. On les consulte également pour s'assurer que le PDGDS concorde avec les objectifs et les impératifs opérationnels des différentes directions générales.
- du **Groupe de consultation des intervenants (GCI)** : Groupe constitué de particuliers et d'organismes représentant l'ensemble de l'administration municipale et des points de vue des résidents et des intervenants.

Le 30 avril 2020, le personnel de la Ville a animé sur [YouTube](#), pour les membres du Conseil municipal, les médias et le public, une séance d'information technique sur la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides; cette séance a porté sur :

- la situation actuelle d'Ottawa en ce qui a trait à la composition, à la collecte, au réacheminement, au traitement et à l'enfouissement des déchets ([pièce justificative 1](#));

- le rôle des autres ordres de gouvernement en ce qui a trait à la gestion des déchets, ainsi qu'aux tenants et aux aboutissants de la portée du contrôle exercé par la Ville d'Ottawa comme municipalité ([pièce justificative 2](#));
- la comparaison, entre Ottawa et d'autres municipalités, des pratiques et des programmes de gestion des déchets ([pièce justificative 3](#));
- les politiques et les tendances actuelles sur lesquelles il faut se pencher dans l'industrie de la gestion des déchets ([pièce justificative 4](#));
- les technologies et les approches émergentes dans l'industrie des déchets, dont il pourrait être tenu compte pour le PDGDS ([pièce justificative 5](#));
- les groupes de parties prenantes recensés pour la consultation à mener de concert avec les membres du Conseil municipal et le grand public pendant l'élaboration du PDGDS ([pièce justificative 6](#)).

Après avoir animé la séance d'information technique pour la phase 1, le personnel de la Ville a aussitôt lancé les travaux de la phase 2, en commençant par la série de consultations 1, qui visait à connaître le taux actuel de satisfaction des intervenants dans la gestion des déchets et à réunir les commentaires permettant de mettre au point la déclaration de la vision, les principes directeurs et les objectifs du PDGDS. Le lecteur trouvera dans le [rapport sur « Ce que nous avons appris »](#), annexé au rapport législatif de la phase 2, les détails de la série de consultations 1.

Phase 2 – Quels sont nos objectifs?

Le 7 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé le rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)). Cette phase comportait quatre parties distinctes, à savoir :

1. la déclaration de la vision, les principes-cadres et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides;
2. une vue d'ensemble des besoins prévus à long terme dans la gestion des déchets d'Ottawa;

3. la liste détaillée des options envisageables pour répondre aux besoins projetés;
4. l'outil d'évaluation selon le principe du triple résultat, en tenant compte des aspects sociaux, financiers et environnementaux de chaque option, à utiliser pour évaluer les options potentielles afin de répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets d'Ottawa.

Nous avons mis au point la déclaration de la vision, les principes-cadres et les objectifs en menant une vaste consultation auprès des parties prenantes, afin de tenir compte des tendances récentes et projetées dans l'industrie de la gestion des déchets, en nous penchant sur les politiques, les projets et les stratégies déjà adoptés par la Ville, dont le Plan directeur sur les changements climatiques. Dans le rapport de la phase 2, le Conseil a approuvé la déclaration de la vision, les principes directeurs et les objectifs suivants pour le PDGDS :

Déclaration de la vision

Atteindre la cible zéro déchet Ottawa grâce à des mesures progressives, collectives et innovantes.

Principes-cadres

- **Respecter la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets** en priorisant les options qui permettent de réduire, de réutiliser, de recycler et de récupérer les déchets pour enfouir dans la décharge publique le moins possible de déchets résiduels.
- **Faire évoluer les valeurs collectives** pour que les résidents et les intervenants considèrent que les déchets sont les ressources, pour qu'ils participent à la responsabilité de la gestion des déchets et pour qu'ils jouent un rôle dans la réalisation des objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides.
- **Protéger l'environnement pour les générations futures** en maîtrisant les incidences environnementales de la gestion des déchets.
- **Prêcher par l'exemple** dans la gestion des déchets en tant que municipalité, en intégrant, dans l'ensemble des opérations de la Ville, la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets.

- **Adopter les principes de l'économie circulaire** afin de minorer l'utilisation des matières premières, de reconnaître que les déchets sont des ressources, de maximiser la valeur des déchets et de conserver les produits et les matières utilisés, en plus de préconiser que l'industrie et les autres ordres de gouvernement interviennent pour assurer la transition avec ce modèle économique.
- **Maîtriser l'innovation** et rester ouvert aux occasions d'adopter les technologies émergentes, les nouvelles politiques et les tendances de l'évolution de l'industrie.
- **Veiller à ce que la gestion des déchets reste localisée**, en traitant les déchets résidentiels dans le périmètre du territoire de la Ville, dans tous les cas où il est opérationnellement et économiquement viable de le faire.
- **Faire appel à l'approche du triple résultat** pour harmoniser la pérennité environnementale, les volontés de la Ville et de la collectivité et la responsabilité budgétaire.

Objectifs

1. Étendre considérablement la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour qu'elle dépasse sa durée utile existante et prévue et pour éviter qu'il soit nécessaire d'aménager une nouvelle installation pour les déchets résidentiels.
2. Réduire le volume de déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
3. Maximiser la réutilisation des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
4. Maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
5. Maximiser la récupération des matières et de l'énergie produites par les autres courants de production des déchets.
6. Ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES produites par le réseau intégré de gestion des déchets de la Ville.

7. Appuyer et influencer le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), dont les immeubles à logements multiples, les petites entreprises, le secteur agricole et le secteur de la construction et de la démolition, et nouer un partenariat avec le secteur ICI afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets dans l'ensemble de la collectivité.
8. Maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité, la praticité, la cohésion et l'abordabilité des programmes et des services de gestion des déchets.
9. Maximiser l'encadrement des coûts, la production des recettes et l'utilisation économique des ressources en gestion de déchets pour permettre de minorer les coûts à l'intention des contribuables.
10. Faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville.
11. Collaborer avec les intervenants externes, dont l'industrie et les autres ordres de gouvernement, afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets.

La vision adoptée pour une ville sans déchets est aspirationnelle; il s'agit d'une doctrine et d'une invitation à agir, plutôt que d'une cible absolue. Les municipalités ne peuvent pas, à elles seules, réaliser cette vision : tous les ordres de gouvernement, ainsi que l'industrie, les entreprises et les consommateurs doivent se concerter et coordonner leurs efforts. Bien qu'on ne prévoie pas de réaliser un véritable avenir « zéro déchet » pendant la durée du PDGDS, l'on s'attend à ce que les actions proposées permettent à la Ville de se rapprocher énormément de cet objectif. La déclaration de la vision, les principes-cadres et les objectifs approuvés par le Conseil municipal établissent la structure-cadre stratégique du PDGDS et ont permis au personnel de faire avancer les travaux se rapportant expressément à l'analyse des options, comme nous l'expliquons ci-après.

La phase 2 a consisté à capter les [besoins éventuels prévus](#) du système de gestion des déchets solides de la Ville d'après une analyse des lacunes, des difficultés et des possibilités dans le cadre du système de gestion des déchets de la Ville, de même que selon les projections à long terme du tonnage projeté de déchets que la Ville devra gérer. On a recensé au total 21 besoins, qui ont été

répartis parmi sept catégories, comme nous l'expliquons dans la [pièce justificative 2](#) du rapport sur la phase 2.

Pour répondre à ces besoins projetés, nous avons dressé la [liste globale des options](#), dont les politiques, les programmes et les technologies potentiels. Nous avons ensuite évalué les options en faisant appel à un [processus d'évaluation technique](#) qui a permis de traiter sur un pied d'égalité les aspects sociaux, environnementaux et financiers de chaque option et de s'assurer que chaque option cadrerait avec la déclaration de la vision, les principes directeurs et les objectifs du PDGDS. L'évaluation exhaustive des options a permis de dresser une liste abrégée des actions recommandées pour la consultation et pour l'étude. Le personnel a ensuite mené la série de consultations 2, qui visait à réunir les commentaires des intervenants sur les actions de la liste abrégée afin de mieux éclairer le PDGDS et de tâcher d'atteindre la cible zéro déchet Ottawa. Le lecteur trouvera les détails de la série de consultations 2 dans le [rapport sur « Ce que nous avons appris »](#), annexé au rapport législatif de la version provisoire du PDGDS.

Phase 3 : Comment atteindrons-nous ces objectifs?

La [version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides](#), aussi appelée phase 3, a été présentée au Conseil municipal en décembre 2023. Cette version provisoire comprenait la structure-cadre et les actions recommandées pour les moyens grâce auxquels la Ville apportera des solutions aux nombreux problèmes liés à la gestion des déchets et répondra à ses besoins, en s'assurant que ce service essentiel réglementé peut être fourni durablement dans les 30 prochaines années. Les actions recommandées dans la version provisoire du PDGDS et l'ordre proposé pour les mettre en œuvre ont été fortement influencés par les commentaires des parties prenantes, par les tendances actuelles dans l'élimination des déchets, par la composition de l'ensemble des déchets, ainsi que par les projections sur les volumes de déchets si aucun changement n'est apporté.

Nous avons recensé un total de [50 actions](#), réparties parmi 25 suites d'actions, à mener pour répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets d'Ottawa. Nous avons défini cinq objectifs qui permettront de mesurer les moyens grâce auxquels les 50 actions recommandées permettront de réaliser la vision de la cible zéro déchet Ottawa et de capter ce qu'il faut réaliser pour atteindre les objectifs du PDGDS :

1. **Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets** : Les actions qui relèvent de cet objectif sont priorisées à court terme (moins de 5 ans), et on recommande de les lancer immédiatement pour réduire le volume de déchets générés en premier lieu. Gérer moins de déchets est économique pour les contribuables, empêche d'extraire des ressources naturelles et minore le volume de déchets qu'il faut gérer dans les installations où il faut les éliminer.
2. **Maximiser le recyclage des déchets** : Il est recommandé de prioriser à court terme (moins de 5 ans) les actions qui relèvent de cet objectif et qui ont l'impact le plus retentissant lorsqu'il s'agit d'éviter d'enfouir les déchets dans les décharges contrôlées. Réacheminer un plus grand volume de déchets permet d'étendre la durée utile de la décharge contrôlée et de réduire les émissions de GES, en plus de permettre de produire éventuellement recettes pour compenser le coût de ces programmes.
3. **Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes** : Il y aura toujours des déchets qu'on ne pourra pas réduire, réacheminer, ni recycler, et la décharge contrôlée de la Ville n'a pas suffisamment de place pour répondre à ses besoins projetés. Cet objectif prévoit des actions à explorer et à mettre en œuvre à court terme (moins de 5 ans), à moyen terme (de 5 à 10 ans) et à long terme plus de 10 ans) afin de répondre au besoin immédiat et projeté de libérer et d'augmenter la capacité de la décharge contrôlée et d'extraire un maximum de ressources et d'énergie dans ce courant du reliquat des déchets.
4. **Maximiser les progrès opérationnels** : Les actions qui relèvent de cet objectif permettent de maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles afin de veiller à ce que les opérations soient plus efficaces et qu'elles aient moins d'impact sur l'environnement.
5. **Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville** : Pour réaliser la vision « zéro déchet », il faudra guider la collectivité et l'aider à changer ses modes de vie et ses pratiques de gestion des déchets. Les actions qui relèvent de cet objectif permettront aux résidents

de savoir ce qu'ils peuvent faire pour réaliser la vision « zéro déchet » et aideront à amener l'industrie et l'ensemble de la collectivité à réduire, réutiliser et réacheminer les déchets.

Afin de porter les économies de coûts et de ressources, les actions qui portent sur des difficultés et les possibilités comparables ont été regroupées dans les suites d'actions, et on recommande de mettre en œuvre simultanément les actions qui font partie de ces suites. Chaque suite d'actions comprend la description et la liste des actions qui en font partie, en plus de préciser les délais de planification et de mise en œuvre, les secteurs et les courants de déchets touchés, le tonnage prévu et réacheminé au lieu de l'enfouir dans la décharge contrôlée (le cas échéant), les considérations et les limitations, de même que les estimations globales des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation. Nous donnons, plus loin dans ce rapport, d'autres détails, notamment sur les coûts.

Les suites d'actions proposées dans le PDGDS sont stratégiquement pensées pour être planifiées et mises en œuvre dans les délais à court terme (moins de 5 ans), à moyen terme (de 5 à 10 ans) et à long terme (plus de 10 ans) de l'horizon de planification de 30 ans (de 2024 à 2053), en prévoyant des points de contact réguliers et les autres approbations à délivrer par le Conseil municipal pendant la durée du PDGDS. Dans l'ensemble, elles offrent l'occasion de promouvoir les changements de comportement dans la collectivité, de réduire considérablement le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, de réacheminer les précieuses ressources à recycler et à convertir en nouveaux produits et de mieux préserver et augmenter la capacité de la DCCT, ce qui donnera à la Ville le temps de choisir, de planifier et de mettre en œuvre sa prochaine solution pour l'élimination des déchets résiduels.

La plupart des suites d'actions à court terme expliquées ci-après pourraient se répercuter immédiatement sur le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée et apportent des avantages durables sur l'horizon du PDGDS, dont la capacité préservée et les économies de coûts reportées grâce à la préservation de la durée utile de la décharge contrôlée. Nous faisons état ci-après des actions comprises dans les objectifs 1, 2 et 3. Pour de nombreuses actions à moyen et à long termes catégorisées dans les objectifs 4 et 5, il faudra réaliser des études complémentaires, réunir des données et établir des plans à court terme pour mieux en connaître le potentiel estimatif; or, elles devraient aussi permettre de

réduire le volume des déchets à éliminer lorsqu'elles seront mises en œuvre. Voilà pourquoi, au moment d'écrire ces lignes, nous n'indiquons les incidences sur le système que pour les objectifs 1, 2 et 3. Les estimations actualisées des actions seront traitées dans la réactualisation quinquennale du PDGDS lorsqu'on aura consacré d'autres travaux aux initiatives des objectifs 4 et 5.

Nous communiquerons aux membres du Conseil municipal, dans les comptes rendus annuels du PDGDS, les baromètres de rendement auxquels fera appel le personnel en interne pour mesurer l'efficacité et l'efficience des différentes suites d'actions, ainsi que des actions correspondantes. Ces comptes rendus permettront au Conseil municipal d'évaluer le rendement du PDGDS et de le transformer, s'il y a lieu, pour s'assurer qu'il produit les résultats voulus. On consultera les données, ainsi que les taux de réacheminement accrus, pour évaluer les baromètres de rendement; ces données seront réunies dans le cadre des missions de vérification des déchets, des études sur la collecte des déchets, et comprendront les données sur les installations de traitement et sur les opérations de collecte, ainsi que les données recueillies dans les sondages annuels.

Lorsque le Conseil municipal a pris connaissance de la version provisoire du PDGDS, le personnel de la Ville a lancé, auprès des résidents et des intervenants, la troisième série de consultations sur le Plan directeur, qui s'est déroulée du 6 février au 7 mars 2024. Nous donnons les détails de ce que nous avons appris grâce à cette série de consultations dans la section Analyse ci-après, ainsi que dans le rapport sur « Ce que nous avons appris » reproduit dans la pièce justificative 2.

Nous déposons aujourd'hui, à l'attention du Conseil municipal, le Plan directeur de la gestion des déchets solides. Même si aucune modification n'a été apportée aux actions, au calendrier de leur planification et de leur mise en œuvre ni à l'ordre de leur importance, nous donnons au Conseil municipal dans ce rapport une vue d'ensemble complète des moyens grâce auxquels les commentaires des intervenants ont rehaussé le Plan directeur de la gestion des déchets solides et ses résultats et serviront à éclairer la mise en œuvre des actions. Ce rapport comprend aussi un tableau de décisions pour démontrer au Conseil les moyens de planifier et de mettre en œuvre les actions, de préciser quand elles le seront et d'indiquer à quel moment le personnel de la Ville rendra compte, au Conseil

municipal, du PDGDS, que ce soit pour lui demander d'approuver des actions ou de faire le point sur les progrès accomplis.

Un rigoureux modèle de financement est un aspect essentiel du Plan directeur de la gestion des déchets solides et un volet clé pour en assurer le succès. Le Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides déposé avec ce rapport législatif précise rigoureusement comment, si ce rapport est approuvé par le Conseil, la Ville financera les actions du PDGDS, comme nous l'expliquons ci-après.

ANALYSE

L'objectif de ce rapport consiste à présenter, à l'attention du Conseil municipal, le Plan directeur de la gestion des déchets solides. Ce rapport législatif comporte quatre volets essentiels :

1. les actions recommandées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides pour répondre aux besoins projetés d'Ottawa dans la gestion des déchets, pour tenir compte des principales considérations et pour faire état des délais et des approches prévus dans la planification et la mise en œuvre des actions (selon les modalités précisées dans la pièce justificative 1);
2. une vue d'ensemble des besoins en ressources afin de planifier, de mettre en œuvre et d'exécuter les actions du Plan directeur de la gestion des déchets solides si elles sont approuvées par le Conseil municipal;
3. les détails des actions recommandées pour l'année 1 et des suites d'actions à lancer immédiatement, si le Conseil municipal approuve le Plan directeur de la gestion des déchets solides; le personnel s'engage à lui soumettre, au plus tard 12 mois après la mise en œuvre, un compte rendu sur les progrès des travaux de mise en œuvre;
4. les résultats du rapport sur « Ce que nous avons appris » dans la série de consultations 3, soit la troisième et dernière série de consultations auprès des intervenants pour permettre d'élaborer le Plan directeur de la gestion des déchets solides (selon les modalités précisées dans la pièce justificative 2).

Nous expliquons le modèle de financement du Plan directeur de la gestion des déchets solides dans le Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides

(ACS2024-FCS-FIN-0006), qui accompagne ce rapport. Nous exposons également ci-après les analyses financières globales.

La Ville d'Ottawa (la Ville) fait face à un accroissement de sa population, à l'évolution de la composition des déchets et des tendances de l'industrie et des modes de vie qui se répercutent sur les quantités et sur la composition des déchets à gérer. En outre, les changements apportés aux lois provinciales ont eu pour effet de modifier les sources de recettes de la Ville, en particulier la transition provinciale avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs. Le volume de déchets géré par la Ville devait augmenter pour passer d'environ 346 000 tonnes de déchets produits en 2023 à 528 200 tonnes en 2053. Aujourd'hui comme dans les 30 prochaines années, ce sont les ménages des habitations en bordure de rue qui devraient continuer de générer le plus fort volume de déchets à gérer (70 %), suivis des ménages des immeubles à logements multiples (16 %), des déchets déposés directement dans la DCCT (7 %), des établissements de la Ville (6 %), des parcs et des lieux publics (0,5 %), ainsi que des déchets dangereux et spéciaux (DDS) (0,2 %). Le lecteur trouvera dans la [version provisoire du PDGDS](#) les projections et détails spécifiques. Compte tenu des tonnages de déchets prévus, Ottawa devra augmenter sa capacité de traitement des déchets et réaffirmer que la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT) ne sera pas suffisante pour gérer ce volume de déchets éventuellement, à moins d'avancer les actions du PDGDS pour permettre d'accroître les efforts de réduction et de réacheminement des déchets.

Jusqu'à maintenant, le PDGDS fait état des besoins projetés d'Ottawa dans la gestion des déchets, des options permettant de répondre à ces besoins et des objectifs permettant de planifier la mise en œuvre des actions qui répondront le mieux aux besoins prévus, tout en tâchant de réaliser la déclaration de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS.

Depuis que le Conseil a pris connaissance de la [version provisoire de décembre 2023 du PDGDS](#), nous n'avons pas apporté de changements fondamentaux aux actions, aux suites d'actions, aux objectifs ni au calendrier de la mise en œuvre. Le personnel a plutôt profité du délai compris entre le dépôt de la version provisoire du PDGDS et le dépôt de la version du PDGDS jointe à ce rapport dans la pièce justificative 1 pour mener à bien la troisième et dernière série officielle de consultations pour la mise au point du Plan directeur de la gestion des déchets solides, soit la série de consultations 3.

Ce que nous avons appris dans la série de consultations 3

La série de consultations 3 (SC3), qui s'est déroulée du 6 février au 7 mars 2024, a permis de mobiliser environ 520 participants dans des sondages, des séances portes ouvertes en présentiel, des séances d'information en virtuel, des groupes de discussion, des courriels et des mémoires de commentaires sur la plateforme [Participons Ottawa](#).

Approche dans la consultation équitable

Comme dans toutes les séries de consultations menées jusqu'à maintenant, les Services des déchets solides se sont fait un devoir de permettre aux résidents d'Ottawa d'y participer en faisant appel à l'[Optique de l'équité](#) afin de recenser les principaux groupes d'intervenants à consulter. Le personnel a communiqué avec des groupes divers de toute la Ville, dont :

- les personnes en situation de handicap;
- les membres des groupes SLGBTQQIA+;
- les communautés de banlieue et des zones rurale et urbaine;
- les personnes âgées;
- les femmes;
- les jeunes;
- les nouveaux arrivants.

La série de consultations 3 prévoyait quatre séances d'information publiques en présentiel dans des établissements accessibles partout à Ottawa, deux séances d'information en virtuel et une consultation en ligne sur la plateforme électronique de la Ville ([Participons Ottawa](#)). Pour veiller à ce que les résidents aient l'occasion de livrer leurs commentaires dans leur langue de prédilection, nous avons diffusé le sondage public dans cinq langues, dont le français, l'anglais, l'arabe, le chinois simplifié et l'espagnol, et nous avons mis au point les documents d'accompagnement dans 10 langues, à savoir le français, l'anglais, l'arabe, le chinois simplifié, l'espagnol, l'inuktitut, l'anishinaabemowin, le farsi et le turc. Nous avons aussi organisé des séances d'information avec les principaux intervenants et des groupes de discussion constitués de résidents et d'organismes représentant les groupes en quête d'équité. En outre, nous avons prévu des séances de groupe de discussion sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour :

- le Conseil canadien des aveugles;
- l'Ottawa Disability Coalition;
- Jeunesse Ottawa.

Le personnel a communiqué avec 22 organismes traditionnellement consultés pendant la mise au point du Plan directeur; toutefois, en raison des délais et de leur disponibilité, trois organismes ont pu participer à ces séances. Cependant, nombreux sont ceux qui, parmi ces 22 organismes, ont à nouveau insisté pour dire que les commentaires qu'ils avaient livrés dans les séries de consultations 1 et 2 représentaient toujours des priorités valables, qui sont entrées en ligne de compte dans la mise au point du Plan directeur et qui seront prises en considération durant la mise en œuvre des actions.

Le personnel a aussi offert des occasions de consulter ceux et celles qui n'ont pas l'Internet ni le courriel, entre autres, en produisant des promotions dans des annonces publiées dans des journaux, dans des messages numériques diffusés dans les abribus et en offrant une ligne téléphonique pour que les résidents puissent répondre au sondage par téléphone. En outre, le personnel a travaillé de concert avec le Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social pour s'assurer de faire connaître, dans leur réseau, les activités de consultation et a fait appel à ces réseaux pour inviter les intervenants à participer aux séances des groupes de discussion.

Voici les autres publics cibles et groupes d'intervenants essentiels que le personnel de la Ville a ciblés pour la SC3 :

- les associations, dont celles qui représentent des points de vue divers et les différents intérêts des résidents;
- les entreprises, dont les associations des zones d'amélioration commerciale (ZAC), les coalitions, les entreprises de construction et de démolition, les organisations à but lucratif, les entreprises servies par la Ville, les gestionnaires et les propriétaires d'immeubles à logements multiples, les conseils locaux et les entreprises qui offrent des services de gestion des déchets;
- les établissements d'enseignement, dont les universités, les collèges et les conseils scolaires;
- les groupes environnementaux et les organisations non gouvernementales, dont les associations et les organisations urbaines et rurales;

- les gouvernements et les associations de gestion des déchets.

Le Groupe de consultation des intervenants du PDGDS, qui est constitué de particuliers et d'organismes de toute la Ville, qui représentent les différents points de vue des résidents et des intervenants, dont les divers profils démographiques et types de logements, a aussi été consulté dans la série 3.

Objectifs et commentaires

La série de consultations 3 répondait à trois objectifs particuliers. Il fallait d'abord informer les résidents et les intervenants sur la teneur de la version provisoire du PDGDS, et pour permettre d'y arriver, le personnel a mis au point une synthèse administrative et différentes fiches d'information afin d'expliquer la version provisoire du PDGDS. La SC3 a aussi permis d'illustrer les moyens d'intégrer les commentaires des précédentes séries de consultations 1 ([2020](#)) et 2 ([2022](#)) de consultations sur le PDGDS dans la mise au point du Plan directeur et de réunir des commentaires sur la mesure dans laquelle la version provisoire du PDGDS faisait état des résultats des consultations. La troisième série de consultations a permis de prendre la mesure de l'opinion générale favorable au PDGDS et a donné l'occasion aux participants de commenter les actions les plus importantes et les moins importantes et de cerner les obstacles qui se dressent contre la participation.

Commentaires quantitatifs

- 47,7 % des répondants sont d'accord avec les recommandations du Plan directeur; 24,7 % ne sont pas d'accord avec ces recommandations;
- 24,1 % des répondants comprennent le Plan directeur; 36,3 % des répondants ont besoin de plus amples explications sur le Plan;
- 35,8 % des répondants sont satisfaits des moyens grâce auxquels les commentaires publics ont été pris en compte dans le Plan directeur; 15,9 % des répondants ne sont pas satisfaits de ces moyens;
- 74 % des répondants participeraient éventuellement aux consultations sur le Plan directeur; 7,7 % des répondants n'y participeraient pas.

Parmi les répondants qui sont d'accord avec le Plan directeur, la majorité ont simplement répondu « oui » sans donner de précision sur les raisons pour lesquelles ils sont d'accord. Parmi ceux qui ont donné des précisions, ils étaient d'accord pour les raisons suivantes :

- priorité absolue au changement de comportement dans la collectivité;

- importance et priorisation du principe des 5R et expansion des programmes liés aux 5R;
- compostage dans les immeubles à logements multiples et dans les établissements de la ville.

Voici entre autres les raisons pour lesquelles les participants ne sont généralement pas d'accord :

- on s'inquiète de ne pas prioriser suffisamment l'option d'incinération des déchets pour les transformer en énergie;
- on n'est pas d'accord avec la limite fixée pour les sacs de déchets et approuvée par le Conseil municipal;
- on n'est pas d'accord pour hausser les taxes;
- on n'est pas d'accord pour la priorité donnée au programme zéro déchet, ni avec les changements à apporter au système actuel de gestion des déchets.

Parmi les participants qui ont fait savoir qu'ils étaient neutres, certains ont déclaré généralement qu'ils étaient d'accord avec certaines parties du Plan directeur, mais non avec la totalité de ce plan ou qu'ils étaient simplement « indécis ».

Pour ce qui est des commentaires qualitatifs, les participants comprenaient généralement le PDGDS, en appuyaient les actions et étaient d'accord pour prioriser la hiérarchie de la gestion des déchets (réduire, réutiliser, recycler, récupérer et gérer les déchets résiduels). Les commentaires mettent en lumière le fait que dans l'ensemble, on s'inquiète du volume de déchets produits par la collectivité et de l'impact des déchets excédentaires sur la décharge contrôlée. De nombreux participants se sont aussi montrés inquiets de certains obstacles qui se dressent contre la participation des résidents dans différentes actions et ont insisté sur l'importance de changer les comportements pour assurer le succès des initiatives du PDGDS. Ils sont parfaitement conscients du fait qu'il faut apporter une solution au problème de la capacité de la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail, que ce soit en agrandissant cette décharge, en aménageant une nouvelle décharge ou en faisant appel aux technologies nouvelles. Il a aussi souvent été question de l'importance de consulter continuellement les résidents lorsqu'on aura établi la version définitive du PDGDS et de travailler en collaboration avec les partenaires communautaires.

Les participants souhaitent prendre connaissance de plus amples renseignements sur les différentes actions et veulent comprendre comment on priorise ces actions. Certains participants ont fait savoir qu'à leur avis, le Plan directeur est plutôt technique et que

d'autres explications seraient utiles aux résidents pour mieux comprendre les recommandations et les suites d'actions. Dans l'ensemble, comme on le constate dans les discussions et dans les commentaires du sondage, la plupart des participants sont satisfaits de constater que leurs commentaires ont été pris en compte dans le PDGDS, et la plupart ont affirmé qu'ils participeraient à d'éventuelles activités de consultation.

Si la participation à la SC3 a été généralement inférieure à celle des précédentes séries de consultations, dans l'ensemble, les commentaires exprimés ont reconfirmé ce que nous avons appris dans les précédentes séries, dans lesquelles on avait fait appel à des échantillons représentatifs des marchés. Les commentaires exprimés dans toutes les séries de consultations ont été indispensables pour finaliser le Plan directeur de la gestion des déchets solides présenté dans ce rapport législatif.

Nous avons en particulier tenu compte des commentaires de la SC3 sur le PDGDS en faisant appel à trois moyens :

- nous avons ajouté d'autres détails pour expliquer l'intention de certaines suites d'actions et leur priorisation dans le calendrier de planification et de mise en œuvre du PDGDS;
- nous avons ajouté des documents de synthèse pour expliquer les notions plus techniques et complexes du Plan, ainsi que les synthèses de l'analyse financière et de l'analyse des GES;
- nous avons recensé les obstacles dont il a souvent été question dans les consultations, ainsi que les considérations et les suggestions permettant de surmonter ces obstacles, dont nous nous inspirerons pour éclairer la planification de la mise en œuvre des suites d'actions correspondantes.

Les Services des déchets solides reconnaissent que même si les séries de consultations officielles sur le PDGDS sont aujourd'hui terminées, les commentaires et l'opinion favorable des intervenants continueront d'être indispensables pour s'assurer que les actions du PDGDS (si elles sont approuvées par le Conseil municipal) sont mises en œuvre avec succès.

Le lecteur trouvera dans la pièce justificative 2 d'autres détails sur la série de consultations 3, ainsi que les réponses et l'analyse des données brutes.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) définit la structure-cadre des moyens grâce auxquels la Ville résoudra ces difficultés et veillera à s'acquitter

durablement de ses responsabilités dans le service essentiel que constitue la gestion des déchets au cours des 30 prochaines années. Le PDGDS confirme qu'il n'y a pas de solution universelle ou miracle pour résoudre les difficultés actuelles et projetées. Pour se pencher sur ces difficultés, il faudra adopter une approche qui se décline en plusieurs volets en faisant appel à la fois à la réglementation, à la gestion de la collecte des déchets, à la technologie et au changement de comportement dans le public et dans l'industrie.

Nous avons déposé un total de 50 options dans les « actions » recommandées à inclure dans le PDGDS. Les actions qui portent sur des difficultés et les possibilités comparables ont été regroupées dans les suites d'actions, et on recommande de mettre en œuvre simultanément les actions qui font partie de ces suites pour produire un maximum de résultats et pour profiter des économies en ressources. Le système recommandé pour la gestion des déchets a été mis au point pour réaliser la déclaration de la vision, les buts et les objectifs du PDGDS approuvés par le Conseil municipal et pour concorder avec les principes-cadres approuvés par le Conseil municipal. Il s'agit d'un système intégré qui comprend des suites d'actions à appliquer de concert, interconnectées et qui dépendent dans certains cas les unes des autres pour assurer le succès du Plan.

Ces suites d'actions sont organisées dans chacun des objectifs du PDGDS ci-après pour indiquer les recommandations qui s'appliqueront de concert afin d'atteindre chaque objectif. Les coûts estimatifs d'ensemble compris pour chacune des suites d'actions font état du financement estimatif d'après ce que nous savons aujourd'hui. Dans la planification de chacune des suites d'actions, les coûts pourraient évoluer en fonction de la portée spécifique mise au point pour chacune des actions et selon les initiatives comprises. En particulier, les coûts sont appelés à changer pour les suites d'actions dans lesquelles il faut mettre au point des stratégies et pour les études de faisabilité avant la planification et la mise en œuvre. Nous avons fait état dans le PDGDS, reproduit dans la pièce justificative 1, des hypothèses de coûts dont nous avons tenu compte pour estimer les besoins en financement de chacune des suites d'actions.

Le lecteur peut consulter dans le PDGDS joint à ce rapport dans la pièce justificative 1 les détails complets de chacune des suites d'actions. Nous rappelons que nous n'avons pas apporté de changements aux actions, aux suites d'actions, aux objectifs ni au

calendrier de la mise en œuvre depuis que le Conseil municipal a pris connaissance, en 2023, de la [version provisoire du PDGDS](#).

Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.

En réduisant et réutilisant les déchets, on peut prévenir l'extraction des ressources naturelles et éviter d'emblée de produire des déchets. Les participants à la consultation ont souvent parlé de l'importance de prioriser la réduction et la réutilisation afin de protéger l'environnement et de réduire les coûts de la gestion des déchets. Les participants ont aussi invité la Ville à lancer rapidement ces initiatives dans le processus de planification de la gestion des déchets afin de respecter les principes-cadres du PDGDS et d'abaisser les coûts ou de reporter la nécessité de consacrer d'importants investissements aux activités projetées de gestion et de traitement des déchets. Nous avons défini, pour atteindre cet objectif, trois suites d'actions, constituées d'un collectif de neuf actions.

Dans l'ensemble, on estime que les actions recommandées dans le cadre de l'objectif 1 devraient réduire d'environ 2 750 tonnes, sur les cinq premières années du PDGDS, le volume de déchets enfouis dans la décharge publique. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, ces actions recommandées devraient, selon les estimations, permettre d'éliminer un total de 31 050 tonnes à jeter normalement. À court terme, les actions de réduction ne devraient pas avoir d'impact considérable sur la durée utile de la DCCT; toutefois, le volume total réduit à long terme pourrait légèrement augmenter la durée utile de la décharge contrôlée. À court terme, c'est grâce aux actions portant sur la réduction des déchets textiles, puis sur les déchets encombrants et sur les déchets de construction et de démolition des ménages, ainsi qu'à une moindre réduction des déchets électroniques des ménages, que l'on doit la plus grande partie de la réduction estimative des déchets. Ces estimations se fondent sur les actions dans lesquelles nous avons eu facilement accès aux données de la Ville ou de l'industrie pour établir des estimations.

Outre la réduction du tonnage, ces suites d'actions apportent des avantages fondationnels, puisqu'elles encouragent les changements de comportement : la promotion de ces actions permettra à la Ville de réussir à mettre en œuvre des actions projetées. Le ciblage de la réduction des déchets alimentaires continue aussi de nous offrir des perspectives considérables, surtout à une époque dans laquelle l'insécurité alimentaire et l'abordabilité viennent en tête de liste des préoccupations de la plupart des résidents. Les déchets alimentaires représentent un secteur prioritaire émergent

dans l'industrie; dans ce secteur, on ne peut guère consulter de données. Dans le cadre de la planification à court terme de la Stratégie de réduction des déchets alimentaires proposée et des initiatives à caractère éducatif pour la réduction des déchets, nous évaluerons les impacts estimatifs, nous les soumettrons au Conseil municipal et nous les mettrons à jour dans le cadre de la réactualisation quinquennale du PDGDS. En outre, le total des coûts à court terme (de la première à la cinquième année) pour les actions étayant l'objectif 1 est estimé à 4,35 millions de dollars.

Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets

En maximisant le recyclage des déchets grâce à l'amélioration des initiatives existante et aux investissements consacrés aux nouveaux programmes de recyclage, on réduira le volume de matières actuellement enfouies dans la décharge contrôlée. Le personnel a appris, dans le cadre des consultations publiques, que l'on préfère prioriser le réacheminement des déchets dès le début du PDGDS afin de retarder la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée ou de faire appel à une technologie de substitution, essentiellement en raison des coûts. Le recyclage des matières a aussi pour effet de réduire les émissions de GES et de créer des occasions de réaliser des recettes pour pouvoir compenser les coûts de la gestion des déchets. Nous avons défini huit suites d'actions, dont 17 actions, pour permettre d'atteindre cet objectif.

On estime que les actions de l'objectif 2 devraient permettre de réacheminer approximativement 85 790 tonnes de déchets supplémentaires au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée au cours des cinq premières années du PDGDS. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, on estime que ces actions permettront de réacheminer un total de 970 520 tonnes au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. En 2053, la Ville devait produire chaque année environ 197 300 tonnes de déchets (en supposant que les actions du PDGDS sont mises en œuvre), et par conséquent, les économies prévues sur le tonnage grâce à la mise en œuvre de toutes les actions de l'objectif 2 représentent l'équivalent de quatre à cinq années estimatives pour la durée utile supplémentaire de la décharge contrôlée. Comme dans l'objectif 1, ces estimations sont fondées sur les actions pour lesquelles nous avons pu facilement consulter les données de la Ville ou de l'industrie, et ces actions encourageront les résidents et la collectivité à changer de comportement en faisant plus massivement appel aux programmes de réacheminement existants et en mettant au point des stratégies pour encourager

encore mieux le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la DCCT.

Lorsque les actions recommandées pour étayer l'objectif 2 auront été mise en œuvre, nous nous attendons à ce que les articles encombrants et les déchets de construction et de démolition d'habitations représentent presque 28 % du reste des déchets à enfouir dans la décharge contrôlée. En raison de la forte prévalence des articles encombrants et des déchets de construction et de démolition d'habitations dans le courant des déchets, la Stratégie proposée pour la gestion des déchets de construction et de démolition des habitations et la Stratégie proposée pour les articles encombrants devraient permettre de recenser les débouchés potentiels disponibles pour les matières à recycler; nous pourrions alors quantifier le potentiel de réacheminement et établir l'analyse financière complète de ces actions (en tenant compte des recettes et des possibilités de compenser les coûts). Le personnel de la Ville estime que le coût de l'action de l'objectif 2 s'élèvera à 15 millions de dollars environ à court terme (de l'année 1 à l'année 5) pendant la durée du PDGDS.

Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.

Même si les activités et de réacheminement permettent de diminuer le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, il y aura toujours une part de déchets qui ne peut pas être captée dans les deux premiers objectifs et que la Ville devra gérer. Ces actions recommandées dans le cadre du PDGDS visent à récupérer les ressources et l'énergie conformément au principe-cadre du PDGDS qui veut que les déchets soient des ressources. Dans le cadre de la série de consultations 2, le personnel a appris que les résidents savent qu'il faut faire appel aux options projetées pour le réacheminement des déchets et promouvoir l'avancement des études de faisabilité se rapportant aux technologies de substitution pour la gestion des déchets. En outre, les participants étaient d'accord avec l'idée de se pencher sur les technologies qui cadrent avec la stratégie de l'Évolution énergétique de la Ville. Un total de neuf actions permettrait de réaliser l'objectif 3, si le Conseil municipal donne son approbation.

Le Conseil municipal se rappellera que dans la version provisoire du PDGDS déposée en décembre 2023, on recommandait à la Ville de faire avancer une étude de faisabilité à la fois pour l'incinération dans la transformation des déchets

en énergie (TDE) et pour le traitement des déchets mixtes dans les cinq premières années du PDGDS, puisqu'on sait qu'il existe des technologies jugées viables et qui ont fait leurs preuves pour mieux réduire le volume de déchets à enfouir dans la décharge contrôlée et pour créer les occasions de produire de l'énergie ou de récupérer d'autres matières à recycler. Le Conseil a approuvé la [motion n° 2023-08-06](#) pour faire avancer l'étude de faisabilité et l'analyse de rentabilité des différentes technologies de la gestion des déchets en prévision du dépôt du PDGDS. Ces travaux se déroulent à l'heure actuelle, et au deuxième trimestre de 2025, le personnel de la Ville soumettra au Conseil municipal les recommandations à étudier.

L'étude de faisabilité comprendra une analyse complémentaire sur la compatibilité des courants de déchets, une analyse de rentabilité précisant les coûts et les perspectives de recettes, les impacts environnementaux et l'appui de ces technologies dans la collectivité. L'étude de faisabilité prévoit aussi un sondage des marchés pour connaître les différents modèles d'attribution des contrats et de réalisation des projets que la Ville peut envisager d'adopter, en tenant compte des leçons apprises dans le cadre des autres grands projets d'infrastructures de la Ville et de l'évolution constante du marché.

En supposant que l'on mettra en œuvre toutes les actions recommandées dans le PDGDS pour réduire et réacheminer les déchets, l'incinération dans la TDE permettrait de continuer d'exploiter la DCCT au-delà de l'horizon de planification de 30 ans. L'incinération pour la TDE offre des perspectives de production de recettes; or, les recettes ainsi produites ne devraient pas permettre de financer l'intégralité des coûts de l'exploitation de cette installation, comme en témoignent les installations déjà en service. Du point de vue des émissions de GES, on pourrait faire appel à l'installation d'incinération pour la TDE afin de produire de la vapeur pour alimenter un réseau d'énergie de quartier et pour compenser l'utilisation du gaz naturel à base de combustible fossile pour chauffer les habitations et les immeubles, ce qui permettrait de réduire les émissions de la collectivité par rapport à l'approche actuelle de la Ville, qui consiste à faire appel à une décharge contrôlée en produisant de l'électricité à partir des gaz d'enfouissement.

Les installations de traitement des déchets mixtes (TDM) font appel à des technologies confirmées qui permettent de séparer mécaniquement les déchets ramassés par la Ville en les transformant en matières que l'on peut réacheminer et

en matières que l'on peut enfouir dans la décharge contrôlée ou que l'on peut continuer de traiter en faisant appel à des technologies de substitution dans la gestion des déchets. Le traitement des déchets mixtes offre la possibilité de réacheminer chaque année un supplément de 30 000 tonnes de déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge privée, en supposant que les matières organiques récupérées ne sont pas surcontaminées et qu'on peut les traiter. Le TDM offre à lui seul la possibilité de prolonger d'environ quatre ans la durée utile de la DCCT, ce qui ne permettra pas d'atteindre l'objectif qui consiste à étendre la durée utile de la DCCT au-delà de la durée du PDGDS.

L'accroissement du réacheminement des matières recyclables et organiques associé au TDM pourrait permettre de réduire les émissions de GES et d'augmenter les recettes.

Les actions proposées pour la digestion anaérobie des matières organiques, pour la collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage et pour la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement ne permettent pas directement de réduire et de réacheminer les déchets ni d'augmenter la durée utile de la décharge contrôlée. Or, ces actions offrent à la Ville des perspectives considérables pour réduire les émissions de GES dans le système de gestion des déchets, pour augmenter les occasions d'abaisser les émissions de carbone de la collectivité en produisant de l'énergie renouvelable, en permettant d'atteindre les objectifs décrits dans le PDCC et en apportant de nouveaux courants de recettes qui permettront de compenser les coûts de la gestion des déchets.

On estime que les suites d'actions à réaliser pour atteindre cet objectif coûteront approximativement 22 millions de dollars de la première à la cinquième année. Il est important de noter que cette somme de 22 millions de dollars comprend les coûts de trois études de viabilité pour les technologies de substitution dans la gestion des déchets. La Ville connaîtra mieux les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation prévus, ainsi que les recettes qu'elle pourrait produire éventuellement, lorsque les études de faisabilité seront terminées. Pour l'heure, les experts-conseils techniques du PDGDS ont établi les estimations des coûts dans leur ensemble; toutefois, nous présenterons au Conseil municipal des estimations plus exactes avant que le personnel enchaîne avec la directive de mettre en œuvre une ou plusieurs des technologies envisagées.

Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

Les trois premiers objectifs prévoient des actions pour permettre de réaliser les objectifs du PDGDS associés à la gestion directe des déchets et aux cinq niveaux de la hiérarchie de la gestion des déchets. Les actions qui relèvent de l'objectif 4 permettent de maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles afin de veiller à ce que les opérations soient plus efficaces et qu'elles aient moins d'impact sur l'environnement. Lorsqu'il a été question des actions suivantes avec les participants dans le cadre de la série de consultations 2, les parties prenantes étaient d'accord pour hâter la planification de ces actions; c'est pourquoi la planification serait prioritaire pour les trois premières années, et la mise en œuvre se déroulera en fonction des technologies qui auront fait leurs preuves et qui seront offertes, ainsi que de la mise en place des infrastructures voulues. Si le Conseil municipal donne son approbation, neuf actions viendront étayer l'objectif 4.

Puisque ces actions portent essentiellement sur la planification et sur les améliorations à apporter éventuellement aux services, il est difficile de prédire, au moment d'écrire ces lignes, leurs impacts sur la réduction et le réacheminement des déchets et sur l'augmentation de la capacité de la décharge contrôlée. Dans la phase de la planification, le personnel se penchera sur les moyens grâce auxquels les actions relevant de cet objectif permettront d'améliorer le service à la clientèle, d'augmenter l'accessibilité des programmes, de réaliser des économies opérationnelles et d'assurer le succès dans l'ensemble. Dans le PDGDS, on estime qu'il faudra consacrer environ 4 millions de dollars à la promotion de ces suites d'actions entre la première et la cinquième année.

Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville

Même si le PDGDS obligera la collectivité à changer sa façon d'envisager et de gérer les déchets pour que ce plan soit fructueux, il faudra aussi, pour réaliser la vision « zéro déchet », que les normes sociales évoluent considérablement. Dans la foulée des commentaires réunis pendant la série de consultations 2, le personnel recommande de mettre en œuvre rapidement ces actions dans le processus de planification de la gestion des déchets afin d'aider les résidents à apporter les changements dans leurs moyens de gérer leurs déchets, ce qui est nécessaire pour assurer le succès et la durabilité de la gestion des déchets dans l'avenir. Nous avons recensé huit actions pour permettre de mettre au point une culture zéro déchet dans toute la Ville d'Ottawa, dont la Stratégie de gestion des changements de comportement et plusieurs actions de promotion et d'information.

Comme dans l'objectif 4, les suites d'actions de cet objectif visent à favoriser les changements de comportement dans la collectivité et à permettre de réaliser d'autres actions du PDGDS pour en assurer le succès intégral, notamment les actions de réutilisation, de réduction et de réacheminement des déchets et les actions portant sur l'efficacité opérationnelle. Les coûts prévus pour ces actions dans la période comprise entre l'année 1 et l'année 5 se chiffrent à 7 millions de dollars.

Le lecteur trouvera de plus amples renseignements sur toutes les actions proposées dans la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides, jointe à ce rapport dans la pièce justificative 1.

S'agissant de la mise en œuvre, toutes les actions sont destinées à être planifiées et mises en œuvre à court terme (dans le délai de moins de 5 ans), à moyen terme (dans le délai de 5 à 10 ans) et à long terme (dans le délai de plus de 10 ans) de l'horizon de planification de 30 ans (2024-2053). Nous avons tenu compte de plusieurs facteurs dans l'élaboration de ce calendrier, à savoir :

- la vision, les principes-cadres, les buts et les objectifs du PDGDS;
- la structure-cadre de la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets;
- les commentaires recueillis dans la consultation du public et des parties prenantes;
- le changement de comportement potentiel à prévoir pour assurer le succès de certaines suites d'actions;
- les coûts associés à la mise en œuvre de chaque suite d'actions et du système recommandé dans son ensemble.

Pour les besoins de ce rapport législatif, nous mettons en lumière les actions à planifier et à mettre en œuvre dans l'année 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides pour nous assurer que le Conseil connaît ce qui se produira aussitôt après le dépôt de ce rapport, s'il est approuvé. Dans l'ensemble, si le Conseil approuve ce rapport, on établira la structure-cadre et l'orientation stratégique du système de gestion des déchets solides de la Ville, on consacra des efforts et des ressources à la planification et à la mise en œuvre des actions et on en priorisera l'exécution. Nous soumettrons chaque année au Conseil municipal des comptes rendus sur les progrès accomplis et pour demander les autres approbations nécessaires.

Les actions de l'année 1

Dans la section suivante, nous précisons les actions et les suites d'actions qui seront planifiées et mises en œuvre durant l'année 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, si le Conseil municipal approuve ce rapport législatif. Il faut noter que nous sommes déjà en train de planifier et de mettre en œuvre certaines actions du PDGDS parce que le Conseil municipal a déjà donné son approbation ou des directives.

Avant le dépôt de ce rapport législatif, le Conseil municipal d'Ottawa avait approuvé l'action du PDGDS obligeant tous les immeubles à logements multiples à adopter le Programme de bac vert pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville (L'action qui consiste à faire du bac vert une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville), dans le cadre de l'approbation de la [Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples 2022](#). De plus, en 2023, le Conseil municipal a adopté la [motion n° 2023-16-06](#) pour rajuster la limite fixée par la Ville pour le nombre d'articles à jeter et à déposer sur le bord des rues, qui passe de six à trois articles. Nous sommes en train de mettre en œuvre ces deux actions, qui viendront étayer les programmes de réacheminement des déchets de la Ville et réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée.

Nous planifions actuellement trois autres actions conformément aux directives du Conseil dans les précédents rapports du personnel, et nous commencerons à les mettre en œuvre à court terme (dans un délai de 0 à 5 ans) :

- Stratégie des frais d'enfouissement pour la décharge contrôlée du chemin Trail ([ACS2023-PWD-SWS-0006](#));
- Collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#));
- Recours à des décharges privées ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#)).

Le personnel des Services des déchets solides a aussi fait avancer les travaux portant sur les actions suivantes, parce qu'il faut opérationnellement offrir des options et apporter des solutions pour ces actions avant l'expiration des contrats de traitement essentiel, puisque leur report jusqu'à l'approbation du PDGDS donnerait lieu pour la Ville à des risques de lacunes dans les contrats et à des activités opérationnelles et de conformité risquées.

- Digestion anaérobie des déchets alimentaires organiques
- Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement

Les analyses de rentabilité et les recommandations portant sur ces deux actions seront déposées à l'attention du Conseil municipal au premier trimestre de 2025.

En outre, au moment du dépôt de la version provisoire du PDGDS en décembre 2023, on a demandé au personnel de faire avancer l'étude de faisabilité et l'analyse de rentabilité portant sur les actions suivantes ([motion n° 2023-08-06](#)) :

- Traitement des déchets mixtes et l'incinération des déchets pour les transformer en énergie.

L'étude de faisabilité, l'analyse de rentabilité et les recommandations seront déposées auprès du Conseil municipal pour étude au deuxième trimestre de 2025.

Tableaux de décisions

Les tableaux de décisions reproduits ci-après présentent les suites d'actions :

- que nous avons déjà commencé à planifier et à mettre en œuvre suivant l'approbation préalable du Conseil municipal, par exemple les actions de la suite d'actions portant sur le réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples et la limite ferme des articles à jeter;
- que nous commencerons à planifier et à mettre en œuvre dans l'année 1 suivant l'approbation du PDGDS par le Conseil municipal, dont les suites d'actions portant sur l'évitement et la réduction des déchets, qui ont été fortement priorisées pendant les consultations publiques;
- que nous commencerons à planifier dans l'année 1 suivant l'approbation du PDGDS par le Conseil, mais que nous ne commencerons pas à mettre en œuvre avant le début de l'année 2;
- que nous resoumettrons pour approbation avant de les mettre en œuvre, notamment les suites d'actions dont les stratégies n'ont pas été parfaitement périmétrées et toutes les décisions se rapportant aux technologies nouvelles suivant l'élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nous commencerons à mettre en œuvre dans l'année 1 certaines suites d'actions si le Conseil municipal approuve le Plan directeur de la gestion des déchets solides. Le tableau 3 ci-après indique ces suites d'actions et donne une vue d'ensemble des travaux qui seront réalisés dans chacune

de ces suites dans la première année du PDGDS, dont la planification et la mise en œuvre, si le Conseil municipal approuve le PDGDS.

Tableau 3 : Suites d'actions à planifier et à mettre en œuvre dans l'année 1

| Suites d'actions | Année 1 |
|--|--|
| La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan | On commencera à planifier et à mettre en œuvre toutes les actions de cette suite d'actions, notamment en mettant au point la Stratégie de gestion des changements de comportement. |
| L'amélioration de l'information et de l'application de la séparation des déchets à la source | On commencera essentiellement à mettre en œuvre la limite de trois articles à jeter, selon les modalités approuvées par le Conseil municipal en 2023. |
| Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples | On continuera de planifier et de mettre en œuvre « [l]'action qui consiste à faire du bac vert une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville »; il s'agit d'une action de cette suite dont on a approuvé l'avancement en 2023. |
| Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets | On pourrait commencer à mettre en œuvre, dans l'année 1, certaines actions de cette suite, par exemple le « [p]artage des locaux/échanges/partage de la Bibliothèque/cafés-réparation », en plus de promouvoir et de lancer un ensemble d'événements consacrés à la réutilisation des matières dans la collectivité. |
| La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les | On commencera probablement à mettre en œuvre dans l'année 1 cette suite d'actions, qui était très |

| | |
|---|--|
| initiatives à caractère éducatif pour la réduction | prioritaire pendant la consultation et qui offre un important potentiel de réduction des déchets. |
| L'interdiction des déchets industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) dans la décharge contrôlée du chemin Trail | On commencera à planifier cette suite d'actions pour appliquer cette interdiction le 1 ^{er} janvier 2025. |
| Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics | On a recommandé de commencer à mettre en œuvre cette suite d'actions conformément aux commentaires recueillis dans la consultation des intervenants. Les travaux consisteront à mettre au point, à l'échelle de la Ville, un programme complet de réacheminement des déchets, en prévoyant des bacs de recyclage et de collecte des matières organiques dans les parcs et les lieux publics sur tout le territoire de la Ville, en s'inspirant des leçons apprises dans le cadre du projet pilote. |

Voici des exemples d'actions qui, si elles sont approuvées, seront planifiées et mises en œuvre dans l'année 1 :

- l'extension des **cafés-réparation** offerts, ce qui permettrait d'organiser des événements sur tout le territoire de la Ville d'Ottawa, de les promouvoir et de les faire financer par la Ville et coordonnés par les Services des déchets solides;
- le rehaussement de la stratégie de **réacheminement des déchets textiles** afin de promouvoir différentes options pour le réacheminement, de rehausser la promotion et l'information, de permettre d'implanter les bacs de dons à des endroits plus pratiques sur tout le territoire de la Ville (sous réserve des exigences réglementaires se rapportant à la santé et à la sécurité du public, à l'entretien des propriétés et à la lutte contre les

nuisances), d'explorer de nouvelles méthodes permettant d'améliorer le réacheminement ainsi que la réutilisation et le recyclage, et de mettre au point d'autres méthodes pour suivre le rendement du programme;

- l'accroissement du **réacheminement des déchets dans les parcs** dans le cadre d'un programme complet à grande échelle, élaboré et mis en œuvre en s'inspirant des leçons apprises dans le cadre du projet pilote en cours au moment d'écrire ces lignes. La promotion de cette action cadre avec les commentaires recueillis dans la consultation des conseillers municipaux et de la collectivité et pourrait aboutir si on réachemine chaque année, au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, environ 1 025 tonnes de matières organiques et recyclables.

Comme nous l'expliquons ci-après, il faudra consacrer à ces actions des ressources en personnel pour mener la planification et la mise en œuvre. En outre, nous soumettrons au Conseil municipal un compte rendu sur la planification et la mise en œuvre et des rapports sur le rendement et l'avancement des actions dans l'année 2 dans le rapport annuel de mise au point sur le PDGDS. Le lecteur trouvera dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, reproduit dans une annexe de ce rapport (pièce justificative 1), de plus amples renseignements sur les actions et sur les résultats prévus, sur les besoins en ressources et sur les délais projetés pour la mise en œuvre et les comptes rendus à déposer auprès du Conseil municipal.

Certaines suites d'actions mises en lumière ci-dessus devraient être planifiées dans l'année 1 du PDGDS s'il est approuvé par le Conseil municipal; toutefois, nous ne commencerons pas à mettre en œuvre ces suites d'actions avant l'année 2 ou par la suite. Il faudrait demander au Conseil d'approuver les plans de mise en œuvre avant que le personnel les lance. Le tableau 4 donne une vue d'ensemble des suites d'actions qui seraient planifiées dans l'année 1, mais que le Conseil municipal devra étudier plus en détail avant que nous puissions les mettre en œuvre.

Tableau 4 : Suites d'actions à planifier dans l'année 1 et à mettre en œuvre à partir du début de l'année 2

| Suite d'actions | Année 1 |
|---|---|
| La stratégie de réacheminement des déchets encombrants | Il s'agira de mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets encombrants en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et en maximisant le réacheminement des déchets encombrants, dont les matelas, au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Cette stratégie portera sur différentes approches dans la gestion de ces déchets et sur les débouchés potentiels des matières ramassées. |
| La Stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux | Nous mettrons au point une stratégie qui ira plus loin que l'étude de l'extension de la collecte dans les dépôts mobiles actuels, en tenant compte de la praticité et de l'accessibilité pour les clients. |
| Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville | On recommande de commencer à planifier cette suite d'actions dès la première année en raison du potentiel de réacheminement relativement élevé des actions et du fait des commentaires recueillis dans la consultation publique. On recommande d'adopter une approche par phases dans la mise en œuvre de cette suite d'actions en raison du nombre d'établissements en cause. |
| L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises | Dans l'année, nous commencerons à examiner le Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, en nous penchant sur les conditions d'admission et en étudiant les impacts des travaux de recyclage du programme de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). |

L'élaboration d'une **stratégie pour la gestion des déchets solides dangereux de la municipalité** est l'exemple d'une action à planifier dans l'année 1, mais sur laquelle le Conseil municipal devra toutefois se pencher avant que le personnel puisse la mettre en œuvre. Les déchets dangereux des municipalités, aussi appelés « produits dangereux et spéciaux » (PDS), relèvent désormais de la responsabilité des producteurs en vertu de la nouvelle loi sur le recyclage du gouvernement de l'Ontario selon le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). Cette action consiste à mettre au point une stratégie destinée à réduire la production des PDS et à maximiser le réacheminement de ces PDS au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Les directives du gouvernement provincial viendront éclairer cette stratégie, qui tiendra également compte des commentaires recueillis pendant les consultations sur les services appropriés les plus efficaces. Nous soumettrons aux membres du Conseil municipal un rapport qui leur permettra de savoir comment la Ville d'Ottawa gèrera et limitera les déchets dangereux et de connaître le financement à consacrer aux activités pour assurer la sécurité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets dans l'année 2.

En déposant ce rapport, nous recommandons de donner pour consigne au personnel de lancer immédiatement la planification et la mise en œuvre des suites d'actions programmées pour l'année 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, en faisant le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre 12 mois après l'approbation délivrée par le Conseil. Des rapports sur la planification, la mise en œuvre et les progrès accomplis pour toutes les suites d'actions du PDGDS, s'il est approuvé, seront déposés dans le compte rendu annuel au Conseil municipal et selon les besoins. Nous rappelons au Conseil municipal que le Plan directeur de la gestion des déchets solides sera réactualisé tous les cinq ans suivant l'approbation du Conseil pour veiller à ce que le personnel soit à jour dans les priorités, les règles de l'art de l'industrie et pour cadrer avec les stratégies de la Ville ainsi que la déclaration de la vision, les objectifs et les principes-cadres du PDGDS.

Les besoins en personnel pour tenir compte des programmes augmentés

On estime qu'il faudra environ 17 nouveaux ETP au cours des cinq prochaines années pour pouvoir mettre en œuvre le PDGDS. Il s'agit entre autres des ressources opérationnelles nécessaires pour mettre en œuvre un programme de réacheminement des déchets dans les parcs sur tout le territoire de la Ville ainsi que des ressources nécessaires pour coordonner les activités de réduction des déchets, dont les cafés-réparation, pour continuer de surveiller les données, de les analyser et d'en

rendre compte, pour assurer le rayonnement dans la collectivité, pour informer les citoyens et pour élaborer, mettre en œuvre et encadrer les nouveaux programmes.

Les besoins en ressources seront évalués chaque année, et on analysera les possibilités de réduire les nouveaux besoins en chiffres nets grâce aux départs à la retraite, à l'attrition, aux postes temporaires existants et aux économies opérationnelles. Les demandes d'ETP feront partie du processus annuel de budgétisation à approuver par le Conseil municipal. Nous avons tenu compte du financement de chacune de ces demandes dans le Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides.

Analyse financière

Le PDGDS prévoit 25 suites d'actions proposées (soit 50 actions) pour porter le changement et tâcher de réaliser la vision et les objectifs du PDGDS. La plupart des actions ainsi proposées consistent à améliorer les services offerts à la collectivité et à réduire l'impact climatique de la gestion des déchets; toutes ces actions et ressources doivent être financées pour permettre de planifier et de mettre en œuvre les politiques et les programmes. Toutefois, certaines suites d'actions créent de nouvelles perspectives de production de recettes pour la Ville, ce qui permettrait de compenser les coûts. En outre, de nombreuses actions proposées créent des économies, ce qui permettra de réaliser des économies sur les coûts au fil du temps.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides est déposé de concert avec le Plan financier à long terme (PFLT) de la gestion des déchets solides. Le PFLT présente au Conseil municipal une série de recommandations pour financer durablement la version actuelle du plan des infrastructures non financé pour les Services des déchets solides, ainsi que les recommandations du PDGDS. Comme nous l'expliquons dans la [version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides \(PDGDS\)](#), nous avons affiné les estimations financières en mettant au point le PFLT de la gestion des déchets solides.

Même si on ne met pas en œuvre le PDGDS recommandé, le coût des services de gestion des déchets solides est appelé à augmenter à court terme. Il faut donc financer les coûts réglementaires de la DCCT, en plus de continuer d'assurer les services existants de gestion des déchets et de reconstituer le fonds de la réserve des infrastructures pour la gestion des déchets solides sur les 10 prochaines années, surtout en raison de la mutation des lois provinciales et de la disparition des courants de recettes qui permettaient auparavant de constituer les fonds des réserves des

Services des déchets solides. Même si on ne met pas en œuvre les actions du PDGDS :

- il faudra engager, sur les 10 prochaines années, des dépenses en immobilisations de l'ordre de 185 M\$, dont 63 % serviront à respecter les exigences de la mise en conformité réglementaire et 37 % répondront aux besoins dans le renouvellement des actifs;
- il faudra investir environ 536 M\$ dans une nouvelle décharge contrôlée ou dans une technologie de substitution à partir de 2036, afin de respecter les exigences de la mise en conformité réglementaire;
- il faut prévoir environ 15 millions de dollars pour les frais annuels de remboursement de la dette afin d'assurer le financement voulu pour ouvrir une nouvelle décharge contrôlée en 2036;
- il faut équilibrer le fonds de réserve, qui est actuellement déficitaire de 25 millions de dollars, et investir dans les dépenses en immobilisations projetées.

Les actions recommandées dans le PDGDS :

- obligeront à investir, dans les nouvelles infrastructures, environ 346 millions de dollars, dont 80 % serviront à répondre aux exigences de la mise en conformité réglementaire et dont 20 % permettront d'améliorer les services offerts;
- auront pour effet d'accroître à hauteur de 20 millions de dollars par an d'ici 2031 les frais de fonctionnement annuels; 76 % de cette somme serviront à respecter les exigences de la mise en conformité réglementaire et 24 % seront consacrés à améliorer les services;
- retarderont les investissements à consacrer à une nouvelle solution de gestion des déchets résiduels et de la décharge contrôlée jusqu'en 2049, ce qui donnera plus de temps pour investir dans le fonds de réserve afin de répondre aux besoins en infrastructures projetés;
- permettront d'éviter des frais d'enfouissement de l'ordre de 120 millions de dollars en augmentant les actions de réduction et de réacheminement des déchets.

Sur l'horizon de planification de 30 ans, les hausses de coûts les plus importantes devront être engagées dans les 10 premières années, au moment où on planifie de mettre en œuvre la majorité des initiatives. Nous avons recensé, pendant la mise au point du Plan directeur, de nouvelles occasions de produire des recettes, qui seront affinées lorsque les analyses de rentabilité seront élaborées et déposées à l'attention du Conseil municipal. Voici en quoi consistent ces occasions de produire des recettes dans l'ensemble :

- production et vente du gaz naturel renouvelable;
- crédits de carburant propre;
- redevances d'aménagement pour les déchets solides;
- recettes apportées par les nouveaux marchés du recyclage.

En règle générale, la mise en œuvre des actions du Plan directeur donnera lieu à un léger supplément, estimé à moins de 1,00 \$ par mois par ménage, mais s'accompagnera de l'ensemble des retombées environnementales et sociales potentielles, dont l'augmentation du nombre d'options permettant aux résidents de réduire leurs déchets et de participer à un plus grand nombre d'activités de recyclage à la maison, dans les parcs et les espaces publics, dans les établissements et les événements de la ville, en plus d'investir dans des solutions technologiques innovantes pour réduire l'empreinte carbone dans la gestion des déchets de la Ville. Toutes les actions de réduction et de réacheminement des déchets viendront aussi prolonger d'environ 14 ans la durée utile de la décharge contrôlée.

Les prochaines étapes

Le Plan directeur est un document fluide qui s'adaptera au fil du temps à l'évolution du paysage de la gestion des déchets. Il sera en outre modifié pour s'assurer qu'il cadre avec les projets et les priorités de la Ville, avec les lois des autres ordres de gouvernement et avec les changements dans le comportement et dans les habitudes d'élimination des déchets.

Si le Conseil municipal approuve le Plan directeur de la gestion des déchets exposé dans ce rapport, le personnel de la Ville commencera à planifier, à mettre en œuvre et à exécuter les actions de ce plan. L'appui et les commentaires des intervenants continueront d'être indispensables au personnel, qui continuera de consulter certains

groupes pendant la durée du PDGDS. Nous prévoyons les points de contact suivants avec le Conseil municipal dans les 12 prochains mois :

- analyse de rentabilité de la digestion anaérobie (premier trimestre de 2025);
- analyse de rentabilité de la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement (premier trimestre de 2025);
- étude de préfaisabilité du traitement des déchets mixtes (deuxième trimestre de 2025);
- étude de préfaisabilité de l'incinération pour transformer les déchets en énergie (deuxième trimestre de 2025).

Le personnel soumettra aussi aux membres du Conseil municipal un compte rendu sur la planification et la mise en œuvre des actions des suites indiquées dans le tableau 1 ci-dessus, ainsi que d'autres plans pour lui demander d'approuver les actions du tableau 2 en prévision de leur mise en œuvre.

Des comptes rendus seront soumis aux membres du Conseil municipal au moins une fois par an sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides, et d'autres comptes rendus seront déposés au besoin. Puisque le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)) a été approuvé, le personnel mènera une réactualisation du PDGDS tous les cinq ans, en s'en remettant aux règles de l'art de l'industrie, afin d'évaluer le rendement et de mettre au point le plan de mise en œuvre à court terme subséquent pour réaliser l'ensemble des buts et des cibles du PDGDS. Le lecteur peut prendre connaissance de l'ensemble du Plan directeur de la gestion des déchets solides dans la pièce justificative 1 de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Nous déposons le Plan directeur de la gestion des déchets solides en même temps que le Plan financier à long terme (PFLT) 2025-2053. Le PFLT nous permet de présenter au Conseil municipal une série de recommandations pour financer durablement le plan des infrastructures qui n'est pas financé à l'heure actuelle pour les Services des déchets solides, ainsi que les recommandations du PDGDS. Le PFLT (ACS2024-FCS-FIN-0006) fait état des incidences financières du PDGDS.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucun obstacle juridique n'empêche le Conseil municipal d'approuver les recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DU CONSEILLER DU QUARTIER

Ce rapport s'étend à l'ensemble de la Ville.

CONSULTATIONS

Le rapport de la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides décrit dans ses grandes lignes la Stratégie de communication et de consultation du PDGDS, qui comporte trois séries différentes d'activités de consultation, afin de veiller à ce que les membres du Conseil municipal, les parties prenantes et les résidents aient toutes les occasions voulues d'exprimer leurs commentaires et leurs réflexions sur chacune des phases du Plan.

Parce qu'il sait que les parties prenantes et les résidents qui pourraient souhaiter participer à l'élaboration du PDGDS viennent de tous les horizons, le personnel fait appel à toute une panoplie d'outils de communication pour mieux faire connaître les activités de consultation offertes. Le personnel a aussi fait appel au point de vue de l'équité et de l'inclusion de la Ville pour nouer des liens avec les différents groupes qui risquent d'être exclus afin de diffuser l'information sur les activités de consultation. Nous avons encouragé les particuliers à participer aux ateliers en ligne ou aux groupes de discussion pour s'assurer de tenir compte des points de vue qu'ils expriment.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides s'inspire d'un socle solide de commentaires exprimés par les parties prenantes dans les séries de consultations 1, 2 et 3, selon les modalités exposées dans ce rapport et selon les détails reproduits dans la pièce justificative 2 jointe audit rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les actions du Plan directeur de la gestion des déchets solides seront mises en œuvre conformément aux textes de lois-cadres liés à l'accessibilité et constituées du *Règlement de l'Ontario sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI)* de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*, de même que des Normes de conception accessible (NCA) de la Ville, le cas échéant, ainsi qu'en application de la Politique sur l'accessibilité de la Ville d'Ottawa.

Toutes les campagnes de promotion et d'information se rapportant au Plan directeur de la gestion des déchets solides seront réalisées dans des formats et

sur des supports de communication accessibles, notamment en faisant appel au sous-titrage des vidéos et à des textes de remplacement des images. En outre, tout le contenu Web destiné au public à propos du Plan directeur de la gestion des déchets solides sera conforme au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du consortium World Wide Web.

La Ville sait aussi qu'à Ottawa, de nombreuses personnes en situation de handicap habitent dans des immeubles à logements multiples, en raison de la proximité des centres médicaux et d'autres commodités, ainsi que de l'accessibilité générale de ces logements, par exemple grâce à de vastes entrées et halls d'entrée accessibles, à l'accès aux ascenseurs et à l'absence d'obstacles dans l'accès à toutes les pièces des appartements. La Ville sait aussi que dans les immeubles à logements multiples, les salles consacrées à l'élimination des déchets sont modestes et accusent souvent des lacunes du point de vue des fonctions accessibles, par exemple les ouvre-portes automatiques, ce qui peut limiter les personnes en situation de handicap dans leur capacité d'autonomie dans l'élimination de leurs déchets. C'est pourquoi la Ville continuera de travailler avec le secteur de la gestion immobilière pour assurer le succès du déploiement du Programme de bac vert obligatoire, ainsi que de la fermeture des 66 colonnes vide-ordures ou de la conversion au Programme des vide-ordures des matières organiques dans tous les immeubles à logements multiples. Le personnel encouragera entre autres les groupes de gestionnaires immobiliers à réfléchir aux moyens grâce auxquels les résidents qui ont des handicaps permanents ou temporaires auront accès à ces services.

En outre, les bacs de collecte alternatifs, dont la collecte en sous-sol, les conteneurs à chargement frontal, les conteneurs multicourants et les bacs à déchets avec compacteurs solaires offrent tous des fonctions d'accessibilité, qui améliorent, dans l'ensemble, l'accessibilité des installations de collecte des déchets dans les parcs, les lieux publics et les immeubles à logements multiples. Lorsque les recommandations exposées dans ce rapport auront été approuvées, le personnel continuera de consulter les parties prenantes, dont le personnel du Bureau de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité, ainsi que l'ensemble de la collectivité des parties prenantes intéressées par l'accessibilité afin de recueillir leurs commentaires sur la mise en œuvre, l'élaboration et la réalisation des services prévus dans le Plan. En continuant de consulter les parties prenantes en situation de handicap, nous pourrions cerner et surmonter les obstacles et les difficultés avant la mise en œuvre en adoptant

le point de vue des différents handicaps et en analysant les besoins exceptionnels et les commentaires des résidents en situation de handicap, ce qui réduira ou éliminera les obstacles et les difficultés que doivent affronter ces résidents.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations décrites dans ce rapport sont conformes aux objectifs du Programme de gestion intégrale des actifs de la Ville. La mise en œuvre du Programme de gestion intégrale des actifs permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles pour en maximiser les avantages, réduire les risques et assurer des niveaux de services sécuritaires et fiables à l'intention des utilisateurs dans la collectivité, aujourd'hui et demain. Ces travaux se déroulent dans le souci de la société, de la culture, de l'environnement et de l'économie.

Quand la Ville s'engage à faire l'acquisition de nouveaux actifs, elle doit également tenir compte de son engagement à financer les futurs coûts d'exploitation, d'entretien et de renouvellement. En revoyant les questions de durabilité financière à long terme, la Ville doit aussi tenir compte de la dévalorisation projetée (ou de la consommation de l'espace de la décharge contrôlée) et investir dans la valorisation des actifs pour s'adapter à l'évolution des règlements d'application et aux autres changements dans les niveaux de service. En revoyant les impacts à long terme de l'acquisition des actifs, il est utile de tenir compte de la valeur cumulative et du coût du cycle de la durée utile des actifs acquis et pris en charge par la Ville.

La présentation du Plan directeur de la gestion des déchets solides et du Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides exprime ensemble les niveaux de service cibles proposés et un plan financier complémentaire pour prévoir l'acquisition, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des actifs nécessaires à la réalisation des services de gestion des déchets solides.

Établir des mécanismes financiers pour couvrir les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations actuels et projetés relativement aux activités du cycle de la durée utile des actifs — dont l'exploitation, la maintenance, le renouvellement et le remplacement — est un aspect fondamental de la saine gestion des actifs. Cette approche assure la fiabilité et la durabilité dans la continuité des services.

S'ils sont approuvés, les nouveaux changements apportés aux actifs et aux niveaux de service et les prévisions financières dont il est question dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides et dans le Plan financier à long terme

qui l'accompagne seraient pris en compte dans la prochaine mise à jour du Plan de gestion des actifs des Services des déchets solides.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Les Services des déchets solides ont travaillé en étroite collaboration avec l'équipe des changements climatiques et de la climatorésilience de la Ville pour analyser les actions proposées afin de veiller à ce qu'elles cadrent, dans la mesure du possible, avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides et avec la stratégie de l'Évolution énergétique. En outre, dans l'évaluation menée en juin 2022 sur la vulnérabilité et les risques climatiques de la ville, on a relevé un certain nombre de risques moyens pour les Services des déchets solides. Nous surveillerons le potentiel et les incidences de ces risques dans la planification et la mise en œuvre des actions correspondantes du PDGDS. À titre d'exemple, il se pourrait que le tonnage des déchets à gérer et à traiter augmente en raison des fortes intempéries.

Dans le PDGDS, nous recommandons une série d'actions qui permettront de minorer les répercussions environnementales des Services des déchets solides; ces actions appartiennent à trois catégories : le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, la production du gaz naturel renouvelable et des énergies renouvelables, ainsi que le parc automobile.

Réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée

Le méthane émis par les décharges contrôlées est le résultat de la décomposition des déchets organiques au fil du temps dans des conditions anaérobies. Parce que le méthane est un puissant GES et qu'il a une courte durée par rapport au dioxyde de carbone, l'accroissement du réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, surtout les matières organiques, aurait un effet significatif sur la réduction des émissions de GES. Dans le cadre de l'Évolution énergétique, on prévoyait de réacheminer les déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée et de s'en servir pour produire du gaz naturel renouvelable constituaient l'une des cinq premières actions à mener pour atteindre les cibles approuvées par le Conseil municipal dans la réduction des émissions de GES.

Les cinq premières années du PDGDS seront consacrées à la réduction de l'enfouissement et au réacheminement des matières organiques au lieu de les enfouir, ce qui permettra de réduire les émissions de GES. Pendant la durée de

30 ans du PDGDS, on estime à 4 620 tonnes de CO₂e la réduction cumulative par an, soit l'équivalent des émissions de 1 415 voitures particulières conduites chaque année, d'après les calculs publiés sur le site de [Ressources naturelles Canada](#).

Voici les actions qui se dérouleront dans les cinq premières années :

- Action 1 : Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets
- Action 4 : L'amélioration de la séparation des déchets à la source
- Action 5 : Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples
- Action 6 : Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville
- Action 7 : Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics

Ces actions permettront de réaliser l'objectif exprimé dans le modèle de l'Évolution énergétique, soit éviter d'enfouir, dans la décharge contrôlée, 98 % des matières organiques.

Le gaz naturel renouvelable, la production d'énergie et l'amélioration du réacheminement

Le PDGDS a en outre permis d'évaluer, pour le traitement des déchets, trois possibilités qui ont le potentiel de réduire encore les émissions. Voici ces possibilités, qui pourraient ne pas s'exclure mutuellement :

1. la digestion anaérobie pour traiter les déchets organiques domestiques et pour produire du gaz naturel renouvelable;
2. la transformation des déchets en énergie, essentiellement grâce à l'incinération de masse et à la combustion thermique;
3. le traitement des déchets mixtes pour mieux réacheminer les matières dans leur courant désigné.

Si les différents processus pouvaient permettre de réduire encore les émissions (selon la synthèse de la [pièce justificative 3](#) de la version provisoire du PDGDS), ces actions sont soumises à une analyse plus fouillée dans le cadre d'une étude

de faisabilité et d'une analyse de rentabilité qui seront mises au point pour éclairer les décisions que prendra le Conseil municipal. Il s'agit entre autres de mieux analyser la compatibilité des courants de déchets, de rentabilité pour mieux préciser les coûts et les perspectives de recettes, d'étudier les répercussions environnementales ainsi que la propriété sociale des caractéristiques environnementales du gaz naturel renouvelable prospectif, de l'énergie ou des matières récupérées et produites, de sonder les marchés et de consulter la collectivité sur ces technologies.

Le parc automobile

L'action du PDGDS vise à doter la Ville d'un parc de véhicules de transport des déchets solides sans émissions permet d'étayer l'objectif du Plan qui consiste à maximiser les progrès opérationnels. Cette action permet entre autres de revoir les émissions du parc actuel des véhicules de collecte des déchets solides de la Ville et de rechercher des véhicules qui consomment des carburants à moindre teneur de carbone.

Le volume total estimatif des émissions de GES produites par les véhicules de collecte des déchets qui appartiennent à la Ville ou à des sous-traitants se chiffre à 13 040 tonnes de CO₂e par an; l'action correspondante vise à ramener ce chiffre à zéro en revoyant les technologies permettant de réduire les émissions des parcs automobiles et les types de carburants. Les perspectives offertes par l'électrification, le GNR et le GNC sont toutes à l'étude : dans le cadre du PDGDS, nous nous engageons à remanier les plans pour un parc de véhicules sans émissions d'après l'évolution rapide et le développement de l'industrie et lorsque de nouvelles sources de combustibles seront disponibles et extensibles. En outre, jusqu'à ce que le parc automobile sans émissions et les nouvelles sources de carburant deviennent facilement disponibles et fiables, le personnel de la Ville continuera d'optimiser le routage des véhicules collecteurs afin d'améliorer les économies opérationnelles, de diminuer les coûts et de réduire les émissions de GES; nombre de ces mesures sont portées par d'ingénieuses stratégies d'approvisionnement pour réaliser le changement dans le cadre des nouveaux contrats de collecte.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Nous avons mis au point le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) en nous inspirant des commentaires des groupes d'intervenants et des membres du public dans chaque phase de son élaboration, comme nous l'expliquons dans ce rapport législatif. La gestion des déchets a des incidences sur toutes et sur tous, et une vaste consultation permet de s'assurer que le PDGDS a été établi pour tenir compte des besoins et des vœux de la collectivité.

Pour veiller à ce que la collectivité soit d'accord avec le PDGDS, il était essentiel que le personnel de la Ville fasse appel à une liste de nombreux intervenants représentatifs de la diversité de la démographie d'Ottawa ainsi que des nombreuses entreprises, associations et organisations qui concourent au bien-être économique, social et environnemental de cette ville.

Nous avons mis au point une stratégie complète de communication et de consultation, dont les grands objectifs consistent à mieux sensibiliser la collectivité et à s'assurer que les résidents et les intervenants ont toutes les occasions voulues d'exprimer des commentaires définitifs dans l'élaboration du PDGDS.

Le personnel a fait appel au [Guide de l'Optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville](#) pour établir des liens avec les différents groupes qui risquent d'être exclus, afin de diffuser l'information sur les activités de consultation et d'encourager la participation. Nous avons mené ces travaux en collaboration avec Hill & Knowlton pour cibler plusieurs groupes de la collectivité et pour rejoindre les groupes méritant l'équité. Nous avons aussi créé des documents de communication et d'information dans différentes langues. En outre, nous avons fait appel à différentes méthodes de consultation pour encourager une vaste participation, notamment en mettant sur pied des groupes de discussion avec les groupes méritant l'équité listés ci-dessus.

Conformément à la volonté du projet de rejoindre les communautés diverses, nous avons encouragé la participation à la série de consultations 3 auprès de nombreux résidents sur tout le territoire d'Ottawa. Nous nous sommes entre autres assurés que les résidents étaient en mesure d'y participer sans égard à leur langue première ou à leur niveau d'aptitudes physiques.

Les activités planifiées pour la série de consultations 3 prévoyaient quatre séances d'information publiques en présentiel dans des établissements accessibles de tout le territoire de la Ville, deux séances d'information en virtuel et des consultations en ligne

sur la plateforme électronique Participons Ottawa de la Ville. Nous avons aussi mené un sondage public offert dans cinq langues : le français, l'anglais, l'arabe, le chinois simplifié et l'espagnol. Pour favoriser la participation aux consultations de nombreux intervenants, dont les groupes de discussion sur les thèmes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, nous avons mis au point des microdossiers de deux pages donnant l'information pertinente sur le Plan directeur dans 10 langues, dont le français, l'anglais, l'arabe, le chinois simplifié, l'espagnol, l'inuktitut, l'anishinaabemowin, le farsi et le turc. Nous avons aussi animé une séance d'information avec le Groupe de consultations des intervenants du PDGDS, qui représente les différents points de vue de l'ensemble de la collectivité.

Les statistiques sur le profil démographique des répondants au sondage comprennent le pourcentage des répondants qui se sont personnellement identifiés comme membres des groupes suivants : Autochtones (0,6 %), francophones (6,3 %), 2SLGBTQIA+ (4,2 %), immigrants (6,6 %), personnes âgées de 65 ans et plus (10,3 %), personnes en situation de handicap (8,2 %), personnes vivant dans la pauvreté (1,5 %), personnes racisées (3,9 %), personnes habitant dans la zone rurale (6,6 %), femmes (18,1 %), jeunes de 29 ans et moins (1,5 %), personnes non identifiées (15,7 %), personnes préférant ne pas répondre (13,0 %) et personnes s'identifiant dans la catégorie « Autres » (3,3 %).

Pendant la série de consultations 3, plus de 22 groupes de discussion sur les thèmes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion ont été invités à participer à un groupe de discussion en ligne pour commenter le Plan directeur. Ces groupes étaient constitués de représentants :

- du Conseil canadien des aveugles;
- de l'Ottawa Disability Coalition;
- de Jeunesse Ottawa.

Nous avons mis sur pied un groupe de discussion en ligne avec Jeunesse Ottawa, dont neuf représentants ont fait partie de ce groupe. Une réunion en ligne a eu lieu avec un membre du Conseil canadien des aveugles et nous avons reçu des commentaires par

courriel précisant l'avis de plusieurs membres de l'Ottawa Disability Coalition. Voici en quoi ont consisté les commentaires généraux :

- L'information sera un aspect essentiel du succès du Plan : il faut commencer rapidement à donner l'information et le faire constamment et continuellement.
- Il faut s'assurer que l'on tient compte des considérations relatives à l'accessibilité pendant les phases de la planification, et non lorsque les actions seront mises en œuvre.

Le personnel s'est inspiré de ces commentaires pour :

- confirmer l'importance de l'avant-planification et de la mise en œuvre des actions consacrées à l'information;
- tenir compte des obstacles dans les phases de la planification et de la mise en œuvre des actions.

Le lecteur trouvera de plus amples renseignements dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », reproduit dans la pièce justificative 2.

Une part importante des commentaires des groupes de discussion sur les thèmes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pendant la série de consultations 3 a essentiellement porté sur les obstacles potentiels qui empêchent de participer à certaines suites d'actions et sur les idées et les possibilités de triompher de certains de ces obstacles. Il s'agit entre autres :

- des obstacles physiques, par exemple dans la manutention des gros chariots;
- du manque de moyens permettant d'avoir accès à Internet;
- des inquiétudes sur la praticité, par exemple lorsqu'il faut parcourir de longues distances ou faire appel à un véhicule pour recycler de nombreux articles non ramassés sur le bord des rues.

Le personnel a relevé par écrit ces commentaires, qui viendront éclairer la planification et la mise en œuvre des suites d'actions correspondantes dans le PDGDS.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Tous les risques et toutes les mesures de maîtrise correspondantes sont exposés dans le texte du rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Le plan directeur de la gestion des déchets solides cadre avec la [priorité proposée pour le mandat du Conseil](#), à savoir une ville verte et résiliente. Voici les résultats qui viennent étayer cette priorité :

- réduire les émissions attribuables aux activités et aux établissements de la Ville;
- accroître la réduction et le réacheminement des déchets.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Plan directeur de la gestion des déchets solides

Pièce 2 : Rapport sur « Ce que nous avons appris » (commentaires exprimés dans la série de consultations 3)

SUITE À DONNER

Lorsque ce rapport aura été approuvé, le personnel planifiera et mettra en œuvre les actions de l'année 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Il rendra compte du rendement du programme dans l'année 2, au cours de laquelle il pourra demander d'autres approbations afin de mettre en œuvre des actions supplémentaires. Il travaillera en collaboration avec la Direction générale des services des finances pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation du PDGDS, selon les modalités exposées dans le Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides (ACS2024-FCS-FIN-0006), qui a été déposé de concert avec ce rapport législatif.